

Conseil d'administration Séance plénière n° 280

du 26 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

Liste de diffusion	1
Ordre du jour	4
Projet de procès-verbal	5
Liste de présence	39

Conseil d'administration

Jeudi 26 septembre 2024

à 10h00 (en présentiel salle Sologne et en distanciel)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/93280914167>

ID de réunion: 932 8091 4167

Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

Pour avis : **A**

Pour information : **I**

INSTANCES

Approbation du procès-verbal des séances plénières du 27 juin 2024 et du 11 juillet 2024.....**D**

PROGRAMME

1. Cadrage stratégique du 12^e programme d'intervention..... **D**

- a. Introduction
- b. Volet interventions : les stratégies d'intervention
- c. Volet recette : les redevances
- d. Volet dépense : orientation financière et équilibre financier

2. Solidarité urbain-rural : prise en compte du zonage France Ruralité Revitalisation **D**

DIVERS

Rapport social universel**I**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Je remercie les participants à ce conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. C'est un conseil d'administration de rentrée mais aussi un conseil d'administration qui va saluer plusieurs arrivées. La première d'entre elles est celle de M. Obled, directeur général de l'agence, qui succède à Martin Gutton.

Martin Gutton a été nommé par le président de la République « délégué interministériel en charge de l'eau en agriculture ». Il est donc placé auprès de deux ministres, à la fois la ministre de la Transition écologique et la ministre de l'Agriculture. Nous pouvons parier que sa fine connaissance du dossier et des réalités des territoires dans leur diversité nous sera précieuse dans les discussions qui ne manqueront pas d'intervenir sur cet enjeu de l'eau.

M. Obled a été nommé directeur général de l'agence le 23 septembre. Je vais lui céder la parole pour qu'il puisse vous dire quelques mots en guise d'introduction et de présentation.

M. OBLED :

Bonjour à tous. Je suis ravi d'être parmi vous pour un conseil d'administration important pour mon quatrième jour. Je n'avais pas connaissance de ce calendrier quand le texte qui m'a nommé est paru mais finalement, pardonnez-moi l'expression, cela me met dans le bain tout de suite. Je suis vraiment ravi d'être parmi vous.

J'ai un parcours qui est assez original pour un directeur général d'agence de l'eau puisque j'ai commencé dans la préfecturale, ce qui m'a donné un attachement très fort aux territoires, aux services de l'Etat, aux élus et à l'ensemble des acteurs. J'y ai appris beaucoup. D'abord dans les Landes, département dans lequel l'eau est un enjeu important, puis sur l'île de La Réunion où là aussi l'eau, qui vient du ciel parfois de manière assez importante, est un vrai sujet.

Après ce début de parcours dans la préfecturale, j'ai décidé de donner une orientation à ma carrière en lien avec les goûts qui sont les miens et l'engagement qui est le mien pour la nature. J'ai donc décidé de partir au conservatoire du littoral dans une région qui m'est chère puisqu'il s'agit des Hauts-de-France, dont je suis originaire. J'y ai passé trois ans et demi. En arrivant sur ce poste, j'ai découvert l'agence de l'eau Artois-Picardie, avec un directeur général qui s'appelait à l'époque Olivier Thibault avec qui j'ai beaucoup travaillé, notamment sur les zones humides.

J'ai découvert la gouvernance des agences. Je siégeais à l'époque au comité de bassin et au conseil d'administration. Ce qui m'a marqué, c'est que chacun représente ce qu'il doit représenter, ce qui est assez logique, mais contrairement à d'autres instances que j'ai pu connaître par ailleurs, chacun se sent vraiment investi à deux titres. Pardonnez-moi l'expression mais : « C'est un peu mon eau et c'est un peu mon argent », donc chacun devient ambassadeur des causes que peut défendre l'agence. Je pense que c'est une vraie richesse.

A l'heure où nous avons dans la société quelques enjeux sur la démocratie, la représentativité, les pouvoirs publics, la manière de décliner une politique publique, je pense que c'est une vraie richesse. C'est aussi une expérimentation importante qui donnera certainement des idées à d'autres. Il me semble important que nous capitalisons sur – on parle parfois de consensus, il n'y en a pas toujours –, mais sur cette création de consensus et de dialogue qui est important.

Après le conservatoire du littoral, Olivier Thibault m'a proposé de rejoindre l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) en tant que directeur de la police. Puis, quelques mois après mon arrivée, alors que nous avons pour mission de rénover un établissement sur le long terme, l'annonce de la fusion avec l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) a été prononcée avec tout ce que je sais d'impacts sur les agences de l'eau.

Cela a été quelque chose d'assez important dans ma carrière de construire un établissement, avec la proposition qui m'avait été faite par le directeur général de l'époque de préfigurer une direction générale déléguée où l'on parlait de police de l'environnement et de permis de chasser, une direction où l'on parlait de recherche, notamment sur les sujets aquatiques, et où l'on parlait de données. Il y a un enjeu de la donnée qui est vraiment très important, en la capitalisant, en la bancarisant mais

aussi en la valorisant. Je pense que nous avons un gros travail à faire dans les agences et dans les territoires avec l'ensemble des acteurs.

La direction des grands prédateurs terrestres m'a valu un petit peu de tensions. J'ai vu que le loup était arrivée jusqu'en Bretagne. Pour ceux d'entre vous qui étaient concernés, on pourra en discuter. Je suis aujourd'hui ravi que la faune sauvage ait basculé dans l'eau qui est un sujet qui me passionne.

J'ai découvert en arrivant une avalanche de comités, de commissions et de rendez-vous dans un agenda qui est assez chargé. Néanmoins, je ferai tout pour trouver le plus de créneaux possibles pour rencontrer chacun d'entre vous, ici à l'agence et si possible dans les territoires, puisque je ne compte pas rester enfermé dans mon bureau mais bien de me déplacer pour vous rencontrer les uns et les autres.

Mme la Présidente :

Merci, M. le Directeur général. Vous allez être accompagné ici par les équipes de l'agence qui sont solides, expérimentées et engagées, et évidemment par Valéry Morard. Puis, vous avez ici les membres du conseil d'administration qui sont, eux-mêmes, très impliqués et qui ne ménagent pas leur temps et leur énergie.

M. OBLED :

J'ai juste oublié quelque chose auquel je tenais beaucoup, c'est de rendre hommage à Martin Gutton, avec qui j'ai beaucoup discuté avant d'arriver, et à Valéry Morard qui exerçait l'intérim depuis quelques semaines.

Mme la Présidente :

Avant de passer à l'appel des présents, je salue Thierry Burlot, président de notre comité de bassin, qui sera avec nous jusqu'à 11h.

Puis, je souhaite la bienvenue à Philippe Van De Mael qui a pris la tête du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

M. Morard procède à l'appel des membres présents.

M. MORARD :

Je salue l'arrivée de Mme Amandine Dardaine. Mme Magali Beauchaine a été votre interlocutrice pendant treize ans. C'est l'occasion de souligner ce rôle important. Son contact était essentiel aux côtés de Mme Robiliard. Désormais, Mme Amandine Dardaine est votre nouvelle interlocutrice depuis déjà le 1^{er} septembre. Il y a eu un passage de relais.

Mme DARDAINE :

Bonjour. Enchantée ! J'ai hâte de travailler avec vous et de vous connaître un peu plus chacun. Bon courage et bonne journée.

Mme la Présidente :

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je voudrais dire quelques mots de manière forte et solennelle. J'adresse un message de soutien à M. Bock, président du Sage Clain, et à Jérémy Godet, président de l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Vienne et aux équipes.

Depuis que je suis là – cela fait un an désormais –, je dis et je redis, je pense que dans ce parlement de l'eau, vous êtes la preuve vivante que nous pouvons continuer le dialogue et trouver des points d'accord même si c'est difficile. Le dialogue, c'est la République. Si nous n'avons plus de dialogue, nous n'aurons plus que les coups de poing. Il faut absolument que nous tous, chacun dans notre rôle, nous maintenions et nous portions ce message de la nécessité de maintenir le dialogue. Toute dégradation, toute intimidation ou insulte est condamnable. Je les condamne avec fermeté, qu'elles viennent d'ailleurs de certains agriculteurs ou de certains défenseurs de l'environnement.

Je pense que ce qui s'est passé récemment dans la Vienne n'est pas acceptable. J'appelle tous les hommes et toutes les femmes de ce conseil d'administration, qui sont le contre-exemple de ce genre d'attitude, à porter ce message avec nous.

Nous allons parler ensemble, dans les jours qui viennent, des études HMUC. Ces études HMUC, en ce moment, semblent cristalliser les oppositions. Si nous n'avons pas une connaissance scientifique objective et partagée, nous n'arriverons pas à parler. Nous n'arriverons pas à poursuivre ce dialogue. Nous serons forcément dans « conviction contre conviction », voire dans « dogmatisme contre dogmatisme ».

Le réchauffement climatique est une réalité. On aura beau tempêter, à un moment, il y aura moins d'eau. Il faut que nous nous accordions sur un état des lieux de la ressource, avec ce socle de connaissance partagée, pour ensuite trouver les moyens d'action, les programmes d'action et d'adaptation qui permettront à chacun, à ceux qui ont besoin d'eau, des consommateurs aux industriels en passant par les agriculteurs et en passant par la biodiversité et par les milieux, de continuer à vivre dans un équilibre plus structurel que nous voulons reconquérir.

Cette étude HMUC n'est pas une fin en soi. C'est la première brique d'un programme d'action qui va être défini par le dialogue et par la concertation dans le cadre des CLE (Commissions Locales de l'Eau). Cette étude HMUC doit simplement nous donner les connaissances nécessaires. Il faut que ces connaissances soient comprises et partagées et qu'elles ne deviennent pas la propriété de quelques experts qui seraient les seuls à comprendre les enjeux.

Il faut que ce socle de connaissance soit partagé et que l'étude HMUC nous donne des scénarios. Ce n'est pas à l'étude HMUC de définir des volumes mais des scénarios, des fourchettes et que le dialogue s'engage autour de ces scénarios, autour de ces fourchettes, éclairé par une grille d'analyse multicritère pour que chacun ait en tête les impacts. Le débat dans le cadre de la CLE s'organise ensuite pour proposer des volumes prélevables en période de basses eaux. L'étude HMUC a vocation à mettre en évidence les volumes disponibles hors période de basses eaux. C'est sur la base de cette discussion que la CLE propose des valeurs qui seront arrêtées par le préfet coordonnateur de bassin.

Ensuite, une fois que nous avons défini cela, il faut que dans le cadre du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau), nous puissions, avec une analyse socio-économique, définir les moyens, les actions à mettre en place, le pas de temps parce que cela ne se fera pas en un seul jour, les actions, les investissements, les accompagnements pour permettre à chacun de faire évoluer, de restaurer un lit de rivière pour que les milieux retrouvent un contexte qui leur soit favorable et financer des réserves de substitution le cas échéant.

Ainsi, on voit bien que l'étude HMUC est une première brique – ce n'est pas une fin en soi –, mais une brique nécessaire. On a l'impression que cette guerre autour des études HMUC va régler tous les problèmes. Or, ce n'est pas le cas.

Nous allons parler de tout cela naturellement avec vous. Les recommandations de la mission inter-inspections ont été présentées ici. Nous les avons intégrées, avec la Dreal, la Draaf et l'agence de l'eau que je remercie pour leur travail, dans le guide HMUC qui sera prochainement publié et qui vous sera présenté.

Je voulais dire cela en introduction. Merci de votre patience et de votre écoute. Si vous le voulez bien, nous pouvons entamer notre ordre du jour qui commence traditionnellement par l'approbation des procès-verbaux.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE PLENIERE DU 27 JUIN 2024**

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Ce procès-verbal appelle-t-il des demandes de correction ou de précision ? Je ne vois pas de main levée, donc je le soumets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 juin 2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-90 du 26 septembre 2024.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE PLENIERE DU 11 JUILLET 2024**

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Il faut que nous approuvions également le procès-verbal de la séance du 11 juillet dernier. Y a-t-il des demandes de correction ou de précision ? Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 juillet 2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-91 du 26 septembre 2024.

**SOLIDARITE URBAIN/RURAL :
PRISE EN COMPTE DU ZONAGE FRANCE RURALITE REVITALISATION
ET DU ZONAGE AIDES A FINALITE REGIONALE**

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission Programme, présidée par M. Albert, s'est réunie à de nombreuses reprises. La commission a beaucoup travaillé depuis juin dernier. Un grand merci à vous et tous ceux qui ont participé pour l'énergie, le travail et l'expertise. Ce long processus de plus d'une année aboutit à l'élaboration du 12^e programme. C'est une étape très importante pour l'agence puisque ce 12^e programme va définir à la fois les priorités d'action, les grands axes stratégiques – vous en avez retenu sept pour embrasser la totalité des enjeux –, puis arrêter les volets « recettes » et « dépenses ».

Je crois que ce 12^e programme fait l'objet d'un consensus grâce au travail fin que vous avez mené. Il a une ambition forte d'atteindre les objectifs fixés dans le Sdage, c'est-à-dire d'atteindre le bon état

des eaux en 2027 – c'est un grand défi – et mieux répondre, mieux anticiper l'impact des dérèglements climatiques sur notre bassin.

Il dispose pour cela de moyens augmentés (+ 300 M€) qui portent le budget de l'agence, sur la durée du programme, à 2,4 Md€. Je voudrais juste faire une incise pour dire que l'Etat a tenu sa parole. Le ministère de l'Agriculture, au titre de 2024, a bien consacré les 10 M€ supplémentaires que nous lui avons demandés au titre du Feader pour soulager le budget 2024 de l'agence. A charge pour nous de tenir ensuite notre parole en 2025, comme nous en avons délibéré, en consacrant 10 M€ de plus. Je parle évidemment des MAEC.

Je vais tout de suite donner la parole à M. Albert pour qu'il nous présente ce 12^e programme. Je voudrais juste préciser que nous allons approuver ce 12^e programme. Nous le soumettrons ensuite, au titre de l'avis conforme comme les textes le prévoient, au comité de bassin du 15 octobre. Il faudra que le conseil d'administration se réunisse dans la foulée pour l'approuver de nouveau. C'est une petite subtilité juridique.

M. ALBERT :

Je confirme que sans équipe, on ne peut pas avancer, que ce soit l'équipe d'administrateurs ou l'équipe de l'agence qui a beaucoup donné de son temps pour arriver à tout cela. Nous avons eu 25 réunions de commission, dont 12 de la commission Programme. Nous avons eu aussi derrière les commissions territoriales et thématiques. Le vote va être solennel aujourd'hui. Il va l'être encore plus au comité de bassin. Avant d'entamer toute cette partie « intervention et redevances », nous allons aborder la politique de solidarité rurale dans les territoires, avec une proposition de délibération derrière. Je remercie toutes et tous pour le travail accompli.

Nous vous proposons de travailler sur deux cartes qui ont été arrêtées par les services de l'Etat. La première est la carte FRR (France Ruralité Revitalisation) qui a pris la place de la carte ZRR. Cela embarque 200 communes supplémentaires, soit 5 % de plus qu'en ZRR, donc 600.000 habitants. Ce n'est pas neutre en termes de répercussion. La liste des communes est présentée dans le dossier (page 12). Il est proposé un accompagnement à 25 %, avec une majoration élargie pour 11 dispositifs.

Ensuite, il faudra voir la transition avec les communes sortantes et regarder comment on peut avancer éventuellement sur des dossiers déposés. Cela fera partie d'une autre discussion que nous aurons en conseil d'administration.

Une nouveauté dans ce 12^e programme consiste à proposer pour les industriels une majoration de 5 % des aides de l'Etat sur cette AFR (aide à finalité régionale). Les 5 % s'inscrivent dans le cadre européen. C'est le maximum. Cela pourrait être moindre dans le cadre national.

Je laisse la parole à Bernadette Doret pour présenter toutes les mesures en détail. Ensuite, nous aurons une délibération sur ce point.

Mme DORET :

La politique de solidarité s'applique, jusqu'à la fin du 11^e programme, sur le zonage « zones de revitalisation rurale ». Ensuite, à partir de janvier 2025, il est proposé de prendre en compte ce nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation ». Cela va nous permettre de continuer à accompagner les collectivités rurales pour qu'elles puissent améliorer leurs services publics, notamment rattraper le retard en matière d'investissement, mais également les engager dans une dynamique de résilience.

Rappelez-vous, lorsque le conseil d'administration a adopté le plan de résilience 2023-2024, vous aviez souhaité élargir un certain nombre de mesures à destination des collectivités rurales, notamment un certain nombre d'entre elles avaient connu des difficultés d'approvisionnement à l'issue de l'épisode de sécheresse 2022. Ce qui est proposé dans le cadre du 12^e programme, c'est de pouvoir consolider cette solidarité élargie aux actions liées à la fois au petit et au grand cycle.

Cela va se traduire concrètement par des dispositifs qui ne seront ouverts qu'à des collectivités qui sont dans ce zonage, notamment toutes les aides qui seront consacrées à l'alimentation en eau potable. C'est cela qui s'inscrit dans la continuité du 11^e programme. Comme l'a dit le président, nous le ferons à travers le taux d'accompagnement qui était à 30 % dans le 11^e programme et qui sera porté à 25 % pour pouvoir aider plus largement les collectivités.

Puis, nous aurons un certain nombre de dispositifs, là encore élargis, qui permettront d'avoir une majoration qui est proposée à hauteur de 10 %. Cela permettra d'aller sur des taux d'intervention en faveur de ces collectivités qui pourraient aller de 35 % jusqu'à 80 %.

En annexe 3, vous avez, page 185, le tableau comparatif de tous les dispositifs qui étaient mobilisés au 11^e programme, avec l'application de la solidarité, et qui sont élargis pour le 12^e programme.

Vous avez ensuite la carte. Le zonage va porter sur 4.150 communes. 311 communes sont sortantes de ce dispositif et représentent à peu près 240.000 habitants. Nous verrons à la prochaine commission Programme les propositions qui pourraient être faites pour assurer une transition, notamment parce qu'il y a des dossiers qui ont été déposés au 11^e programme qui n'ont pas pu être accompagnés cette année et pour lesquels on pourrait proposer une mesure de transition.

Concernant la solidarité en faveur des industriels, qui est effectivement un nouveau dispositif, cela va permettre d'avoir un régime pour les aides d'Etat, notamment tout ce qui permet d'accorder des prêts ou des subventions. Nous allons donc nous appuyer sur ce dispositif pour encourager les industriels à travailler à la fois sur la réduction des pollutions, mais également sur des programmes d'action qui couvriraient l'ensemble des enjeux, que ce soit en matière de qualité ou de quantité.

Selon la nature des projets et la taille des entreprises, la majorité qui s'ajouterait au taux d'aide peut aller jusqu'à 5 %. C'est un taux maximal. C'est différent puisque cela s'appuie sur le régime européen qui est un régime général d'exemption par catégorie d'entreprise.

Vous avez également la carte du maillage communal, à l'exception de quelques communes plus importantes où il n'y a qu'une partie du territoire qui est prise dans ce zonage. Je crois que dedans, il y a Brest, Le Mans, Limoges et Clermont-Ferrand.

M. ALBERT :

Nous vous proposons donc la délibération qui se trouve à la page 186. Cela n'avait pas appelé de remarque particulière de la commission Programme. C'était adopté à l'unanimité.

Mme la Présidente :

Nous avons le nouveau zonage FRR qui prend la suite de ZRR. Néanmoins, il y a un certain nombre de communes qui sont en ZRR et qui sont maintenues à titre temporaire. Nous attendons de voir ce qui sera dit à leur égard dans la loi de finances.

M. CHOUMERT :

Il était évoqué dans le diaporama que nous avons un certain nombre de communes qui sont restées en ZRR mais qui ne sont pas dans les FRR. Il y a un arrêté qui maintient des communes en ZRR et qui renvoie à un article de loi de finances qui éteint le dispositif ZRR au 30 juin 2024. Il y avait aussi une annonce gouvernementale d'un maintien d'un certain nombre d'exonérations ou de facilités pour ces communes qui ne sont pas FRR mais qui restent ZRR. Il s'agit donc de voir ce qui sortira dans la prochaine loi de finances sur ce sujet.

Mme la Présidente :

Cela ne remet pas en cause le principe qui est proposé par la commission Programme. Y a-t-il des demandes de prise de parole à ce sujet ? Je ne vois pas de main se lever, donc je soumetts au vote la délibération qui est à la page 186. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Zonages de solidarité urbain/rural.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-92 du 26 septembre 2024.

M. MORARD :

J'aurais un commentaire maintenant que le vote est fait. Je crois que la carte montre, si besoin était, la dimension rurale de notre bassin. Nous le savions déjà mais je crois que c'est important à souligner parce que nous n'avons pas forcément d'équivalence dans les autres bassins.

Il est clair que toute décision de zonage – cela vaut pour d'autres zonages – est impactante sur les lignes budgétaires qui en découlent. Il y a des choix. Nous allons nous appuyer sur ce zonage. Les dispositifs qui vont être bonifiés vont fonctionner. Il faudra en suivre, au fil de l'eau, la consommation pour nous permettre d'ajuster le cas échéant si nous sommes amenés à étendre le zonage en fonction de la réglementation.

Mme GALLIEN :

Je voudrais dire un grand merci à tous ceux qui ont travaillé sur ce programme. Merci pour cette décision de solidarité urbain/rural. Vous savez que je suis présidente de la commission « communes et territoires ruraux » de l'AMF. Nous nous étions beaucoup battus sur les ZRR et les FRR. J'espère que les annonces qui ont été faites par l'ancien gouvernement sur le maintien d'un certain nombre de communes qui, provisoirement a priori, sont sorties vont aboutir. En effet, cette agence est la plus grande spatialement dans l'Hexagone. Nous nous bagarrons, avec l'ensemble des participants, pour avoir plus de crédits. En tout cas, un grand merci pour cette philosophie et ces réalités de solidarité envers les communes rurales.

Mme ROUSSET :

M. Morard soulève à nouveau une difficulté que nous pouvons avoir au niveau de Loire-Bretagne et qui a d'ailleurs été très prégnante ces derniers temps, c'est la notion de solidarité de territoire, une solidarité qui est plus large que la notion de solidarité intrabassin. Il s'agit bien de faire de l'interbassin. Cela repose toute la question d'une mutualisation du travail et des financements de l'ensemble des agences au niveau français, histoire de pouvoir faire une répartition un peu plus globale et un peu plus juste sur le territoire français.

M. le Directeur, cela fera peut-être partie de vos travaux à venir, en lien avec les discussions que vous avez avec vos collègues, pour voir aussi comment nous pouvons travailler de façon plus collective sur la mutualisation des fonds de façon à ce que les pauvres ne soient pas d'un côté et les plus riches de l'autre.

M. ALBERT :

Je pense que le monde rural a aussi le droit d'exister et d'avoir cette solidarité rurale. Cela a été l'objet de commissions territoriales et thématiques. C'est le lien terre/mer. Le lien amont/aval est aussi, à mon avis, une cause importante. Je pense que les révisions de programme devront tenir compte de ces éléments pour avancer.

CADRAGE STRATEGIQUE DU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Je vais laisser Mme Doret présenter le planning mais avant, je voudrais indiquer que celui-ci n'est pas assez étendu. Il ne prend même pas en compte l'année 2023 où d'autres réunions importantes ont été menées, notamment celles sur les redevances. C'est néanmoins un travail construit de longue date pour arriver à ce calendrier qui arrive au stade de l'adoption. Je laisse la parole à Mme Doret pour la présentation de cette partie.

Mme DORET :

Je ne reviendrai pas en arrière. Effectivement, nous avons le calendrier des travaux conduits sur l'année 2024. Au mois de septembre, nous arrivons à une version du 12^e programme qui vous est soumise, sachant que le conseil d'administration avait délibéré tout au long des travaux des différentes commissions pour valider au fur et à mesure les propositions. Cela permet aujourd'hui d'avoir l'ensemble des parties qui constituent ce 12^e programme et qui seront soumises pour avis conforme au comité de bassin le 15 octobre prochain. Ensuite, il restera deux étapes avec deux commissions Programme à venir, celle du 18 octobre et celle du 28 novembre, qui alimenteront respectivement les deux derniers conseils d'administration du 7 novembre et du 12 décembre pour travailler sur la quatrième partie de ce programme d'intervention.

Vous voyez que nous sommes sur une étape majeure aujourd'hui avec l'adoption des trois premières parties du 12^e programme. Les travaux vont se poursuivre pour être en capacité de lancer officiellement le 12^e programme d'intervention au 1^{er} janvier prochain.

Les parties qui vous seront soumises aujourd'hui, à savoir l'introduction et les trois premières parties, relèvent de la délibération du conseil d'administration qui sollicitera l'avis conforme du comité de bassin, ce qui n'est pas le cas pour la quatrième partie du document.

Vous avez ici la charte graphique du 12^e programme d'intervention qui sera reprise sur les différents supports que nous pourrions utiliser quand nous allons mettre en place la communication sur ce 12^e programme.

Sur la quatrième partie, nous allons travailler désormais sur toutes les modalités opérationnelles d'attribution des aides, ce que nous appelons les fiches-actions, qui représentent un travail très important qui intéresse directement les maîtres d'ouvrage. Ce sont les règles générales qui définissent tout ce qui concerne l'attribution et le versement des aides et qui permettent aux bénéficiaires de connaître l'ensemble des règles, du dépôt de la demande jusqu'à la phase éventuelle de contrôle de conformité du projet qui a pu être aidé.

Puis, vous avez dans votre dossier une version provisoire de la maquette détaillée. Elle vous a été mise dans le dossier pour information. Cependant, comme nous allons continuer à travailler sur les fiches-actions, en fonction des derniers arbitrages, une version définitive de cette maquette se retrouvera dans la quatrième partie et fera l'objet d'un vote du conseil d'administration.

Nous aurons également à travailler sur les documents de mise en œuvre, c'est-à-dire tout ce qui va nous permettre de décliner des partenariats, que ce soit des partenariats techniques ou institutionnels pour déployer la politique de l'eau avec nos partenaires, tout ce qui va relever de la politique de territorialisation qui était un élément fort du cadrage, avec notamment les accords de territoires qui vont se retrouver au cœur de nos négociations, puis les autres documents types qui sont également nécessaires pour mettre en œuvre ce 12^e programme.

Nous avons effectivement, dans ce document, rédigé une partie « introduction ». Ce document va être largement diffusé aux partenaires de l'agence et aux maîtres d'ouvrage. Il était nécessaire, dans cette introduction, de rappeler les missions des agences de l'eau, ce que sont les programmes d'intervention et de préciser le cadrage sur lequel vous vous êtes appuyés pour aboutir à ce document.

Il s'agit aussi de rappeler l'annonce du plan Eau du 30 mars, avec les sept mesures qui concernent directement les agences de l'eau, la lettre de cadrage du 17 mai qui a confirmé les priorités, notamment l'atteinte du bon état d'ici 2027 et les éléments de méthode sur lesquels on a demandé aux agences de travailler davantage en termes de territorialisation, de contractualisation, de renforcement de la gouvernance locale et de moyens pour les agences de l'eau, notamment les moyens nouveaux en lien avec la fiscalité.

Cela a permis de décliner ensuite les orientations stratégiques issues de ces éléments de cadrage et qui étaient adaptées au bassin. Aujourd'hui, nous avons mis à jour toute la partie de présentation du territoire du bassin, actualisée avec les éléments nouveaux de contexte climatique, notamment tout ce qui avait été proposé dans le cadre du débat sur les ateliers Loire 2050, lesquels figurent donc dans cette introduction.

La commission Programme a relu cette introduction et a demandé quelques améliorations, notamment le rappel de la mise en œuvre du Sdage à travers ce programme d'intervention.

M. ALBERT :

Nous arrivons aux stratégies d'intervention. Je rappellerais simplement la délibération du 9 novembre où nous étions sur les six orientations, dont l'orientation « redevances » qui a été discutée un long moment.

Il y a aussi la soutenabilité du programme. Nous avons les engagements du 11^e, avec les principes d'intervention, les priorités d'intervention et les critères retenus, dont l'efficacité des moyens et la territorialisation qui est la base de Loire-Bretagne avec ses différents territoires.

Toutes ces délibérations ont déjà fait l'objet de discussions entre nous. Je pense que nous avons bien amendé toutes ces délibérations, notamment celle du 14 décembre 2023 où nous avons construit les stratégies d'intervention en réponse aux objectifs du Sdage qui constituaient l'élément essentiel. Ce sont les trois priorités, avec la politique de solidarité et les principes d'abandonner, de poursuivre ou de renforcer quelques dispositifs suivant ce qu'était le 11^e programme et ce que nous voulions faire du 12^e programme.

Des appels à projets nous ont permis d'évoluer dans ce 12^e programme, notamment les plans de résilience et la partie « intégration des eaux pluviales ». Nous avons vu tous ces éléments qui étaient importants pour construire tout cela. Cela a amené à présenter les sept enjeux qui permettent d'avancer sur ce programme, avec la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides et marins, la biodiversité associée et la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines.

Nous avons aussi voulu focaliser sur la ressource en eau potable et essayer d'accentuer notre politique sur la qualité de l'eau, ainsi que sur une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau. Là, nous sommes bien sur le plan de résilience et ce que nous pouvons amener derrière pour accélérer les économies d'eau sur le territoire. C'est un enjeu fort dans les moments de changement climatique. Puis, il s'agit d'avoir une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante. Il nous faut donc agir prioritairement sur les captages prioritaires et même quelques captages sensibles qui posent des soucis aujourd'hui.

Enfin, il y a aussi la restauration du bon état des milieux littoraux et marins. Nous voyons qu'il y a trop d'eau cette année. Cela entraîne le débordement des stations, ce qui pose des problèmes sur les milieux marins. Nous allons devoir beaucoup travailler sur ce domaine.

Nous avons aussi la solidarité entre les territoires, mais également à l'international. Il faut savoir que d'autres pays n'ont pas accès à l'eau. Le 1 % de la loi Oudin nous permet d'aller sur ces territoires. Je dis parfois dans les discussions qu'il faut aller voir ailleurs avant de nous plaindre chez nous. Nous avons très peu de coupures d'eau alors que ces pays n'ont même pas la ressource.

La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires est le septième enjeu, avec la favorisation d'une gouvernance locale. Nous attendons 2026 pour voir comment les choses vont s'opérer avec les prises de compétences. Au moins, nous avons ces plans de résilience qui ont été mis en place avec la Creuse et l'Allier. Ce sont des exemples qui sont vraiment à retenir dans une organisation territoriale à la hauteur de ce que nous souhaitons pour avoir les moyens d'agir, aussi bien sur l'eau potable que sur l'amélioration des milieux aquatiques en passant par l'assainissement.

La commission Programme a souhaité une modification relative aux milieux aquatiques et à la sauvegarde des espèces de poissons migrateurs. Martin Gutton m'avait indiqué que c'est la dernière année où nous soutenons le saumon. Je pense que cela fait dix ans que nous le faisons. Il faut qu'il y ait une réflexion territoriale sur le sujet pour amener les territoires à être les principaux acteurs et à garder un œil attentif sur ces poissons migrateurs. Nous avons amendé cette partie.

Nous avons ensuite la partie « redevances ». Il y a eu beaucoup de scénarios de redevances. Nous avons beaucoup discuté sur la manière d'avancer pour arriver à ce plafond. Nous avons délibéré en 2023 pour atteindre le plafond de recettes. Nous y arrivons à peine au regard de ce qui vous a été présenté. Il y aura probablement des modifications dans le courant du 12^e programme. J'espère que nous allons y arriver parce que nous voulons tous agir sur les territoires.

Par ailleurs, un cadrage ministériel et une loi de finances nous ont contraints à réfléchir à optimiser au maximum et à trouver des consensus pour avoir une progression de cette redevance dans le temps et arriver à un programme assez important. Vous le rappelez tout à l'heure, 300 M€ de plus, ce n'est pas rien par les temps qui courent. Nous allons être probablement le seul organisme public qui va augmenter autant ses parts de financement, ce qui n'est pas neutre.

Ensuite, nous avons eu un échange assez important sur le fait d'avoir une équité entre usagers avec ce taux de 74,5/25,5 qui avait entraîné beaucoup de débats. Nous avons maintenu cette délibération jusqu'au bout, même avec une trajectoire progressive à la hausse.

Ce sont les éléments importants dans cette partie « redevances ». La redevance va évoluer dans le 12^e programme, avec la performance qui va arriver sur les tableaux des usagers et des industriels. On se veut prudent, donc nous étions partis pour 2026 sur 80/20, c'est-à-dire 20 % en performances. Bien sûr, cela devra aller, dans le temps, au-delà de 20 % pour agir vraiment sur les territoires. Néanmoins, nous voulions avoir une vision de ce que seraient les redevances en 2026 sur cette partie. C'est pour cela que nous avons mis une clause de revoyure en 2025 pour travailler sur les redevances.

Bernadette Doret va vous présenter les orientations financières et les équilibres financiers. Effectivement, il faut travailler sur tous les domaines par rapport à ce que nous avons vu. Il peut encore y avoir un peu de débats sur ces parties.

En tout cas, je remercie vivement tout le travail des commissions. On répète souvent la même chose dans les commissions. On revient sur certaines délibérations pour amender quelques petits mots. Je pense que nous arrivons à un texte qui fait à peu près consensus, et surtout, à un 12^e programme à la hauteur de ce que nous souhaitons tous.

Mme la Présidente :

Le débat est ouvert.

Mme BRUNY :

Nous nous étions entendus lors des dernières réunions pour avoir les pages indiquées du document dans les présentations. Si nous pouvions avoir ces pages, ce serait intéressant de pouvoir nous y référer.

Nous nous sommes abstenus en commission pour un certain nombre de raisons, dont une en particulier qui faisait référence à la réduction des flux de nitrates à Montjean de 15 %. C'est le Sdage qui identifie cette réduction nécessaire. Nous avons indiqué que nous y tenions absolument. Notre demande n'a pas été prise en compte. En effet, quand nous regardons la page 36 ou 224 du document, le paragraphe en question manque. Cela n'a pas été remis. Pour nous, c'est franchement une faute. Ce n'est pas comme si le bassin Loire-Bretagne était parmi les meilleurs. Nous sommes le plus mauvais bassin, avec 11 % de masse d'eau en bon état. Là, le seul paragraphe qui fait référence aux nitrates (15 % à Montjean) est supprimé. Cela ne nous convient pas du tout. A minima, nous allons nous abstenir.

Ensuite, dans la délibération en commission (document page 245), on avait indiqué que sur les redevances pour performance, il ne fallait pas tenir compte (deuxième paragraphe), à compter de 2026, de deux tiers sur la performance des systèmes d'assainissement collectif et d'un tiers sur la performance des réseaux d'eau potable. J'ai noté en commission la réponse faite par les services. La délibération ne tient pas compte de cette ligne. En revanche, je retrouve la même mention dans le document d'aujourd'hui. Je ne comprends pas du tout la raison pour laquelle cela figure encore dans le document alors qu'on n'en tient pas compte. Le problème, c'est que la délibération que nous votons aujourd'hui indique que nous votons sur la version du 24 septembre. C'est un sujet.

M. ALBERT :

M. Morard avait déjà répondu au sujet des flux de nitrates.

Concernant les redevances, nous avons bien indiqué que nous avons une revoyure pour 2025. Il faut absolument que nous votions un programme dans sa globalité sur la partie financière. A un moment donné, nous ne pouvons pas voter une redevance uniquement pour 2025 et dire que nous attendons 2030 pour décider. C'est la clause de revoyure qui va amener des changements en 2026, voire en 2027.

M. MORARD :

Les autres bassins ont la même difficulté puisqu'il y a toujours cette question de la révision à venir. Nous sommes obligés de tenir compte aujourd'hui d'une nécessaire révision puisque nous sommes à la fois dans le 12^e programme, avec ce débat que nous n'allons pas refaire sur les redevances, et dans cette réforme des redevances. Bien évidemment, il faut que nous puissions nous donner les moyens d'ajuster.

Par ailleurs, nous avons reprécisé le cadre du document du 12^e programme qui n'est pas le même que celui du 11^e programme. Il y a un certain nombre de ciblage que nous estimons du niveau du cadrage stratégique qui vous est offert. Il y a d'autres remarques qui ont pu être faites. On vous rappelle que cela nous évitera aussi de faire cette procédure d'aller-retour avec le comité de bassin. En effet, le comité de bassin et le conseil d'administration ont choisi de faire porter au conseil d'administration le soin de délibérer sur les détails du programme dans les fiches-actions.

Mme DORET :

Pour répondre à la question sur la réduction des flux d'azote, il n'existe pas aujourd'hui de mesures d'accompagnement prévues dans le 12^e programme. Or, vous voyez bien que pour chaque stratégie, nous avons mis en place, derrière un enjeu, des objectifs et des dispositifs. C'est une mesure qui figure dans le Sdage mais pour laquelle il n'y a pas de réponse directe apportée dans le 12^e programme.

En effet, la priorité qui a été donnée en matière agricole concerne essentiellement tout ce qui relève des aires d'alimentation de captage. Par conséquent, les autres mesures d'aide directe aux agriculteurs ne pourront pas être massivement déployées sur le 12^e programme pour cet objectif qui, par ailleurs, fait l'objet de mesures réglementaires. C'est la raison pour laquelle, comme il n'y avait pas de correspondance, nous avons souhaité ne pas le faire figurer dans la stratégie et de rester avec une stratégie avec laquelle nous avons des réponses en termes d'actions que l'agence va pouvoir engager et financer sur la durée du programme.

Mme ROUSSET :

Je remercie M. Albert pour son engagement et tout le travail qu'il nous a fait réaliser avec les équipes. C'est beaucoup de travail et beaucoup d'implication des membres toutes catégories confondues. Je souligne un vrai engagement des membres. Je pense qu'il est important de le resouligner. Cela veut dire de la disponibilité, mais aussi qu'on y croit et qu'il y a une attente.

Je rejoins M. Albert pour dire qu'il y a effectivement un enjeu AEP. C'est un enjeu essentiel pour la population dans sa grande majorité. Pour les élus locaux, ce sujet redevient une priorité au regard des aléas que nous avons connus. Effectivement, il y a le fait d'avoir de l'eau au robinet, y compris en période de tension, mais il y a aussi le fait d'avoir de l'eau au robinet alors que nous sommes en pleine période d'inondation et que tout est en train de se faire arracher. Puis, il y a également les périodes où des pollutions peuvent intervenir dès lors que nous avons une concentration de polluants.

J'aimerais revenir sur la partie « préservation de la biodiversité ». C'était l'objectif A3. Je suis une élue qui observe particulièrement ce recul de la biodiversité. En territoire de montagne et de moyenne montagne, c'est très visible, y compris sur la flore que nous voyons changer de strate. Nous voyons aussi arriver les espèces invasives. J'apprécie grandement ce chapitre de préservation des espèces menacées. Je pense plus particulièrement au saumon qui fait le lien entre l'eau douce et le milieu marin. C'est un sujet qui est parfois compliqué à aborder mais finalement, cet animal fait vraiment le lien entre les deux espèces et je crois que c'est important. Je pense beaucoup moins au cormoran quand je suis en train de vous parler des espèces menacées.

J'avais une petite question cependant concernant la rédaction des paragraphes. On est précautionneux. Ce point a évolué pendant les groupes de travail. On rappelle effectivement que cela s'inscrit dans des démarches territoriales à l'échelle du bassin ou dans d'autres démarches reconnues par ailleurs.

Quand on parle de démarche territoriale, pour moi, c'est une évidence. Je pense aux contrats territoriaux que l'agence porte depuis longtemps mais finalement, à quelle échelle sommes-nous ? Sommes-nous juste sur un territoire très en amont sur l'Allier, par exemple, ou bien tout l'axe est-il

engagé ? Auquel cas, cela devient un peu plus compliqué comme condition à réunir. La fiche détaillera peut-être cet aspect plus tard.

Cela devient vraiment difficile d'y croire en tant qu'élus. Par contre, les équipes techniques restent très motivées sur ce sujet et cela m'impressionne. Je voulais savoir comment on accompagne toutes ces personnes qui sont très motivées pour y croire encore.

M. MORARD :

Vous aurez remarqué que ce n'est pas « territorial » mais « territorialisé ». La nuance est subtile mais cela indique bien que nous ne sommes pas forcément dans le cadre des contrats territoriaux précédents. Nous ne sommes pas dans un cadre très vaste. L'idée était de circonscrire – ce sera le cadre de la fiche-action – dans le temps et dans l'espace et de rendre les éventuelles actions de mesures de sauvegarde concomitantes à d'autres actions de réduction sur les pressions, tout cela sur la base de la discussion qui avait permis à l'amendement porté par M. Boisneau d'être commenté et soutenu par certains élus et acteurs.

C'est sous cette impulsion, rappelée par les services de l'Etat, que cette ouverture a été faite. Maintenant, il reste à en préciser le cadre et la portée. On rappelle qu'il y a une dimension financière. Puis, il y a aussi une dimension de réussite des mesures que nous voulons porter. Il y a donc à la fois ces caractères de réussite et aussi de limitation tant sur le plan financier que sur le temps à l'échelle du bassin.

Mme ROUSSET :

Effectivement, on parle de dimension locale. Cependant, sur ces espèces qui ont quasiment disparu, il y a une vraie dimension de l'engagement des Etats. Quelle est la volonté des Etats de continuer à œuvrer en ce sens ? Cela dépasse l'échelle d'un simple Etat puisqu'il y a aussi de grosses discussions à avoir en mer. Pour moi, il y a également la question de la position de la France vis-à-vis des espèces qu'elle veut préserver : veut-elle bien s'en donner les moyens encore ou pas ? Je comprends bien que toute la charge ne peut pas reposer uniquement sur l'agence de l'eau. Je crois que nous avons besoin – Mme la Préfète, je me tourne vers vous – d'avoir un vrai positionnement de l'Etat français sur ce qu'il veut en matière de protection ou de sauvegarde des espèces.

M. BRULE :

En effet, c'est un sujet important. Dans la stratégie générale, je voulais souligner un autre point qui va dans le même sens que les propos de Valéry Morard. Nous avons, au titre de ces actions, un certain nombre de grandes orientations qui sont définies dans le Plagepomi (plan de gestion des poissons migrateurs). Un comité de gestion des poissons migrateurs est présidé par le préfet des Pays de la Loire. C'est important que ce soit bien mentionné dans la fiche. Nous nous inscrivons dans une stratégie globale au niveau du bassin concernant ces poissons migrateurs.

Ensuite, dans ces stratégies globales, il y a évidemment plusieurs niveaux d'intervention. Il y a le niveau réglementaire qui, comme chacun le sait, n'est pas facile pour résoudre les points noirs. Puis, il y a les actions de soutien. C'est important que l'agence de l'eau puisse être partie prenante de ces actions de soutien, que ce soit pour résoudre les points noirs ou pour faire des mesures de sauvegarde. Malheureusement, les choses avancent lentement. Les sujets sont compliqués à résoudre point par point. Il est malheureusement nécessaire de mettre en place des mesures d'actions de sauvegarde.

Concernant le point soulevé par Mme Rousset, je crois qu'il faut que nous adaptions et que nous discutons dans la fiche-action cette notion qui, comme l'a dit Valéry Morard, n'est pas la notion classique des contrats territoriaux. Il faut donc que nous adaptions le concept à la nature des actions, qui sera d'ailleurs différent selon les actions. Sans trop rentrer dans le détail, si l'on est par exemple sur une action de régulation ponctuelle au droit d'un ouvrage, on comprend bien qu'on ne va pas se contenter de faire cela, il faut travailler sur la question de l'ouvrage. Si l'on est sur une action plus globale de bassin, c'est une autre manière d'aborder le sujet territorial.

Je crois que ce qu'il faut retenir, c'est qu'il ne faut pas que ce soit une action unique. Il faut bien que cela s'insère dans un ensemble d'actions chargées de traiter les différentes problématiques qui sont multiples sur ce sujet de continuité.

M. BURLOT :

Bonjour à toutes et à tous. On vient de réaliser une étude au niveau national sur les dépenses engagées par l'ensemble des pouvoirs publics sur l'eau en France. Le chiffre qui semble faire consensus établit le montant de la facture à 23 Md€ par an quand les contributions des agences de bassin se situent à peu près à 2,5 Md€. Cela veut dire que nos financements représentent 10 % aujourd'hui de la politique de l'eau ou de ce que les collectivités, l'Etat et les agences mettent. Je dis cela parce que l'agence de l'eau est le seul outil qui fait de la péréquation entre l'urbain et le rural. Le seul ! C'est un acquis fondamental.

Je suis très heureux que nous continuions à poursuivre cette solidarité amont/aval et ville/campagne parce qu'elle est absolument nécessaire.

En payant 10 % de la note, nous ne pouvons pas tout résoudre. Si je prends par exemple la question des nitrates, il est bien évident, pour l'avoir vécu en Bretagne, que ce sera aussi grâce à la réglementation et à l'effort de l'Etat pour accompagner les territoires à faire autrement, notamment auprès des agriculteurs, que nous y arriverons. On ne peut pas demander à l'agence de l'eau seule de tout régler.

Cela ramène à la solidarité entre bassins. Cela ramène à la solidarité entre l'amont et l'aval mais aussi aux dotations de l'Etat. C'est vrai que les redevances ont été réévaluées. Le plan Eau a été voté. Ce sont plutôt de bonnes nouvelles. Je rappelle quand même qu'il va falloir jouer serré. Vous avez vu que la préparation budgétaire de l'Etat était en cours. Nous ne sommes pas à l'abri, là aussi, de déconvenues. Aujourd'hui, il va falloir résister. Il va falloir se battre pour maintenir nos budgets et maintenir nos ambitions.

Je n'oublie pas que Loire-Bretagne est le territoire le plus rural et le plus grand mais le moins riche. La solidarité entre bassins devra aussi s'exercer parce que nous avons encore des choses à défendre. Ces derniers temps, nous avons eu l'occasion, avec Mme la Préfète, de le dire au ministre.

Nous avons essayé de faire du mieux possible avec les moyens qui nous sont attribués. Je félicite tous ceux qui ont travaillé à cela. Cependant, nous ne pourrions pas tout résoudre. Notre ambition, c'est aussi de donner une impulsion.

Ce qui est important, c'est que la politique de l'eau ne soit plus perçue comme une politique négative, une politique de contrainte, d'obligation. Nous avons une nécessité absolue de disposer d'une eau en quantité et en qualité. Nous avons de la chance dans ce pays, sur cette métropole, d'en disposer. Il faut que cette politique de l'eau soit une vraie ambition partagée. Nous avons besoin de compromis. Nous avons besoin d'agir ensemble non pas « contre » mais « pour ».

Je crois que nous devons, à travers notre parlement de l'eau – Mme la Préfète l'a souligné et je voudrais la remercier –, être capables de délivrer un message d'espoir en soulignant l'importance de la contractualisation, en rappelant qu'il faut faire ensemble, que les choses sont difficiles mais il faut y aller. Au-delà des fiches-actions et au-delà des votes, il faut que nous donnions un message d'espoir. Il est extrêmement important que le comité de bassin et l'agence de l'eau puissent montrer leur détermination à agir, mais montrer aussi leur détermination à embarquer tous les acteurs sur cette politique.

M. DEGUET :

Mme la Préfète, en général quand je vote, j'aime bien savoir pourquoi je vote, donc je vais commencer par cela. Si vous le permettez, je voudrais éclaircir cette question et éventuellement voir sur quoi j'interviens.

Nous avons trois délibérations aux pages 268, 269 et 270. J'ai mis un certain temps à me rendre compte que celle de la page 270 n'était pas pour le conseil d'administration d'aujourd'hui mais pour la séance plénière du 15 octobre. J'imagine que celle-là, nous n'allons pas commencer à la voter tout de suite.

Ensuite, à la page 269, nous avons une délibération qui indique que nous allons adopter le projet de redevances pour le 12^e programme d'intervention dans la version annexée à la présente délibération. J'ai cherché une annexe. C'est une liste. Ce n'est manifestement pas de cela qu'on parle. On parle bien de toute la politique des redevances. Je comprends cela. Je m'attendais à ce que nous ayons une discussion sur cela.

Puis quand je remonte avant, nous votons un article unique dans lequel nous adoptons le projet du 12^e programme d'intervention pluriannuel dans sa version du 26 septembre. Dans ce projet d'intervention pluriannuel que nous avons auparavant, il y a une partie 1 sur les orientations, une partie 2 sur la redevance et une partie 3 sur les dépenses. Si je comprends bien, il y a un vote unique sur l'ensemble du document. Du coup, je ne comprends pas la deuxième délibération qui indique que nous allons voter sur la question des redevances.

J'ai bien une petite idée sur la question parce que dans la deuxième, il y a effectivement cette idée qu'en 2025, on va regarder comment vont s'appliquer les trois nouvelles redevances qui ne figurent pas dans le précédent. De ce fait, on se retrouve avec un vrai problème, c'est : qu'est-ce qu'on vote ? A quel moment on vote quoi ? J'aimerais bien que l'on éclaircisse cela.

Je veux bien intervenir sur à la fois la question des redevances et la question des orientations. Vous savez depuis longtemps – nous l'avons dit en juillet – que nous saluons tout le travail qui avait été accompli sur les redevances, y compris les efforts des acteurs locaux que nous apprécions à leur juste valeur, aussi bien du point de vue d'EDF que des agriculteurs qui ont accepté de faire le contraire de ce que disait le président de la FNSEA quand il sortait de chez Mme Borne, à savoir que l'on n'augmenterait aucune des redevances. Nous mesurons le courage qu'il faut avoir pour faire cela. Pour autant, le résultat – nous vous l'avons dit depuis le début – ne peut pas être suffisamment satisfaisant, donc nous nous abstiendrons sur cela.

Par ailleurs, si c'est intégré à l'ensemble, évidemment, nous nous abstiendrons sur le tout. Nous nous abstiendrons peut-être sur le reste aussi de toute façon. Ce n'est pas la même chose de le voter de cette façon. Aussi, pouvons-nous savoir sur quoi nous votons ?

M. ALBERT :

C'est une diapositive que nous allons vous présenter tout à l'heure. Nous avons quatre délibérations à prendre aujourd'hui, qui sont pages 268, 269, 270 et 294 pour l'avis conforme du comité de bassin. Vous savez tous que de toute façon, le comité de bassin va voter le 15 octobre. Ensuite, le conseil d'administration va réapprouver.

Mme la Présidente :

Ce n'est donc pas une délibération unique.

M. DEGUET :

J'enregistre qu'à la page 270, nous allons voter une délibération qui porte la mention « séance plénière du 15 octobre 2024 ».

Mme la Présidente :

Parce que nous devons revoter.

M. DEGUET :

Je comprends bien mais si c'est pour la séance qui suivra le comité de bassin, il ne faut pas la voter maintenant.

Mme la Présidente :

Nous sommes obligés, juridiquement, de soumettre au comité de bassin qui doit donner un avis conforme qui nous lie par conséquent, et après de revoter.

M. DEGUET :

J'entends bien que tout le chapitre doit passer devant le comité de bassin qui doit donner un avis conforme et je m'en félicite. D'ailleurs, il ne donnera peut-être pas tout à fait un avis conforme. Cela posera une autre question de savoir comment nous reviendrons ensuite. Cependant, toutes ces questions viennent après. Il est normal que l'on saisisse le comité de bassin. C'est la moindre des

choses. Par contre, anticiper le résultat du comité de bassin en votant maintenant la motion du 15, ce n'est pas possible.

Mme la Présidente :

La solution serait d'écrire « délibération du 26 septembre » et non pas « du 15 octobre ».

M. DEGUET :

La première délibération, celle de la page 268, indique que le comité de bassin adopte le projet du 12^e programme d'intervention tel qu'il est écrit. Ce programme, tel qu'il est écrit, comporte toutes les parties. Il comporte la première, la deuxième et la troisième partie. Si nous votons cela, nous aurons tout voté. Je ne comprends pas. De fait, il est logique de saisir le comité de bassin pour le vote conforme à ce premier vote.

Bizarrement, après ce premier vote, nous en avons un deuxième à la page 269 qui indique que l'on adopte le projet de redevances pour le 12^e programme d'intervention dans la version annexée à la présente délibération. J'ai cherché la version annexée. Je ne trouve pas d'autres endroits que la partie 2 que nous avons votée auparavant. Je ne comprends donc pas comment on peut voter deux fois sur le même texte, sauf si l'intérêt de cette délibération est d'introduire ce que nous avons voté auparavant, à savoir qu'on connaît déjà la façon dont vont s'appliquer les trois redevances nouvelles en 2026.

Il faut voter absolument cela parce que nous avons été engagés sur le fait qu'on allait les modifier. Par contre, je ne vois pas pourquoi on revote. Je veux bien que vous le fassiez voter mais franchement, je ne vote pas une délibération où il est écrit « le 15 octobre » et voter trois fois quelque chose qui a déjà été voté auparavant.

M. MORARD :

Manifestement, nous n'avons pas été assez pédagogues, donc je vous prie de nous en excuser. Je vous rappelle que nous avons modifié la délibération à la suite d'interventions en commission Programme. Je peux comprendre mais ce n'est pas nouveau. Vous feignez d'ignorer quelque chose. En tout cas, ce point a déjà été soulevé.

Comme nous l'avons dit précédemment, nous votons sur une maquette qui doit être équilibrée sur un projet. Lorsqu'on vote sur un programme, on vote sur l'intégralité d'un programme. Si l'on vote sur un volet « dépenses », il doit être équilibré par un volet « recettes ». Cela me semble assez logique que nous puissions avoir cette globalité.

Comme vous le soulignez, nous devons aussi – c'est l'urgence budgétaire – transmettre l'intégralité des tarifs que nous proposons d'appliquer à l'échelle du bassin eu égard aux dispositions nationales. Je ne reviens pas sur le débat de l'abandon d'un certain nombre de planchers, etc. mais nous en tenons compte.

Compte tenu de l'effet d'incertitude qu'il peut y avoir sur les impacts du contexte de la réforme des redevances, nous avons introduit, à la suite de la commission Programme, cette clause de revoyure. On vote sur un cadre. Ensuite, on introduit cette délibération, dont le principal objectif est la transmission pour le projet de loi de finances.

Cela me semble assez clair. On vote d'abord cette maquette budgétaire avant de voter le détail des redevances, avec ce codicille qui est la revoyure pour l'année suivante. Sinon, on peut se dire qu'on revote le programme l'an prochain, puis on repart pour un tour. Toutefois, je crois que l'objet, c'est quand même d'avoir une simplification.

Mme BRUNY :

A la réunion Programme du 5 septembre, nous avons aussi cette délibération qui indiquait « séance plénière du 15 octobre ». Dans la bonne logique aujourd'hui, on devrait voter une délibération avec la date d'aujourd'hui : conseil d'administration, séance plénière du 26 septembre. Le comité de bassin valide et reprend à son compte la délibération que nous votons, ou que nous ne votons pas d'ailleurs, du 26 septembre. Puis, le CA du 15 octobre reprend la délibération du comité de bassin que nous aurons en octobre. Cela me semble plus logique.

M. MORARD :

Nous votons pour la délibération page 269. Le projet de redevances annexé, je tourne les pages et je le vois.

M. BRULÉ :

La délibération qui fait parler, qui est celle du 15 octobre et qui donne le détail des redevances, c'est en fait l'annexe de la première délibération. La première délibération, qui est celle que nous votons, renvoie à une annexe. Cette annexe se traduira par une délibération propre le 15 octobre.

M. DEGUET :

C'est ainsi que je l'avais compris au début avant de voir la date. Tel que c'est écrit dans le projet de redevances du 12^e programme, dans la version annexée à la présente délibération, ce n'est pas la peine d'en mettre deux. D'habitude, une annexe est une annexe. Là, c'est indiqué comme une délibération. Qu'est-ce que cela signifie ?

Mme la Présidente :

Vous nous dites que vous ne trouvez pas l'annexe. On vous la trouve et vous nous demandez à quoi sert l'annexe. Je ne comprends pas.

M. DEGUET :

Faites voter comme vous voulez. Nous nous débrouillerons. Je ne sais pas dans quel ordre vous allez le faire en plus. Si on le fait dans l'ordre indiqué, nous allons commencer par voter sur le 12^e programme pluriannuel dans sa version du 26 septembre qui comporte tous les aspects. Ensuite, vous nous ferez voter sur d'autres choses. Nous verrons ce que nous ferons en fonction de cela. Néanmoins, nous aurions déjà un peu voté la même chose avant. On peut voter trois fois.

Sur la question des redevances, je suis toujours extrêmement étonné. Il a fallu que j'intervienne deux fois en commission Programme pour que l'on indique que l'évènement qui a provoqué le nombre de réunions que nous avons été obligés de faire était un évènement extrêmement précis. C'était le fait qu'une personne qui rencontre la première ministre obtienne la modification de la loi de finances et que cela bouleverse de façon considérable les projets de tous les comités de bassin, y compris le nôtre. Cette question reste ouverte et reste absolument insupportable.

Nous avons travaillé pendant six mois sur un déséquilibre qui était strictement introduit par le fait qu'on ait modifié ces règles-là. Nous ne pouvons donc pas accepter un élément de redevances qui résulte de cet évènement dont nous ne sommes pas sortis.

Nous n'en sommes pas sortis – je l'ai dit à plusieurs reprises – malgré les efforts des acteurs locaux qui ont fait ce qu'ils pouvaient. Nous n'avons rien récupéré sur les redevances de pollutions diffuses. Par-dessus le marché, nous avons une indexation mais nous ne sommes même pas sûrs que cette promesse d'indexation va être tenue. Nous ne savons pas quand. Nous ne savons pas comment. Nous avons un 12^e programme qui, d'entrée de jeu, est déséquilibré par le fait qu'un certain nombre de recettes ne sont pas rentrées et que des dépenses qui sont programmées ne seront pas honorées. Nous ne pouvons pas dépenser de l'argent que nous n'avons pas.

Quand je dis que nous ne pouvons pas dépenser de l'argent que nous n'avons pas, ce n'est pas seulement à la fin du programme, c'est bien pire au début. En plus, nous avons une stratégie où les recettes augmentent. Cela signifie que même si au bout nous n'arrivons pas à équilibrer sur les dépenses prévues, c'est encore pire au début. Ce n'est pas possible d'accepter ce genre d'injonctions gouvernementales avec lesquelles nous étions d'accord. Puis, des espèces de modifications font que l'agence de l'eau se retrouve dans une situation de ciseaux avec des devoirs mais sans les ressources qui vont en face.

Ensuite, sur les orientations elles-mêmes, nous avons un certain nombre de réticences – c'est le moins que l'on puisse dire – sur au moins deux ou trois sujets. Le premier, c'est le lien avec le Sdage. Dans l'introduction, il n'y avait pas le mot Sdage au départ. Il y a eu de vraies modifications. On a effectivement intégré les éléments du Sdage.

Par contre, dans le détail des mesures, la question par exemple des nitrates à Montjean fait partie des objectifs du comité de bassin. J'entends que l'agence ne pourra peut-être pas arriver aux objectifs que s'est donnés le comité de bassin et qui doivent probablement être dans le programme de mesures. Toutefois, ce n'est pas une raison pour ne pas écrire ce que nous avons comme objectifs sur des questions de pollutions. On fera, ou l'on ne fera pas, mais cela fera partie de l'évaluation.

Sur la question de l'évaluation d'ailleurs, nous souscrivons absolument – nous l'avons dit à plusieurs reprises – au fait que dans le programme, on écrive les objectifs.

Prenons la question des haies puisqu'elle est extrêmement importante. Il est extrêmement intéressant que l'on donne les linéaires de haies que l'agence se donne le soin de financer. Nous ne pouvons pas ignorer qu'en même temps que nous sommes en train de financer les programmes de haies, l'arrachage de haies est supérieur à ce que l'on replante. L'agence n'y peut pas forcément grand-chose. Cependant, cela fait partie du contexte et cela doit être écrit dans le bilan. Sinon, on va continuer à se poser la question de ce que l'on fait là, puis on ne regarde pas ce qui se passe à côté.

Je ne dis pas que l'agence doit obligatoirement avoir les moyens, par exemple réglementaires ou d'intervention sur la PAC, pour qu'il n'y ait plus d'arrachage de haies. Ce que je dis, c'est que si l'on fait le bilan d'un programme d'implantation de haies, pour être sérieux, il faut le mettre en parallèle de ce qui s'est passé de l'autre côté.

Ces éléments de contexte ne figurent pas dans le programme et c'est un défaut.

Dans le programme de sensibilisation, il y a une priorisation qui est répétée deux fois et qui concerne les élus, les techniciens, les usagers et le grand public. Etant donné la question de la démocratie sur l'eau, de mettre le grand public en dernière priorité, je pense que c'est une grave erreur de considérer que l'on ne va s'adresser qu'à des sachants ou à des gens directement concernés.

Pour les riverains, on précise que ce sont les riverains directement concernés. J'entends que ce sont des propriétaires. J'espère que ce n'est pas seulement cela. J'espère que l'on considère comme riverains tout le grand public riverains et milieux aquatiques. C'est du vocabulaire mais cela traduit un certain nombre de choses. A mon avis, il est extrêmement important de développer de la démocratie de l'eau. Par conséquent, nous avons besoin de considérer que les usagers ne sont pas que les usagers économiques. Quand je regarde la liste, j'ai l'impression que je suis dans le grand public et que je suis à la fin de l'échéance. Cette question est posée dans le programme.

Comme nous allons voter sur l'ensemble, rien que le fait que nous n'aurons pas les moyens des objectifs que nous nous étions donnés, cela suffit largement à ce que nous nous abstenions. Je veux insister sur le fait que nous ne voterons pas contre – et nous l'avons dit depuis le début – parce que nous souhaitons que les agences de l'eau puissent faire le travail pour lequel elles sont mises en place.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette expression. Concernant la suspension de la RPD, le sujet reste ouvert. Je ne sais pas comment il sera tranché par le nouveau gouvernement mais je pense que je suis dans mon rôle de préfète coordinatrice de faire une note à la nouvelle ministre pour faire état du débat qui reste ouvert sur cette question. Je ferai la note aux deux ministres d'ailleurs.

S'agissant de l'alignement inflation, c'est gravé dans le marbre. A compter de 2026, les moyens de l'agence augmenteront de manière automatique par rapport au taux de l'inflation dont nous espérons qu'il sera le plus bas possible malgré tout.

Sur les haies, les agriculteurs sauront le dire mieux que moi mais je crois avoir compris – certains me l'ont expliqué avec pédagogie – que la question de la haie suppose aussi de rémunérer son entretien parce que cela représente du temps et des efforts.

M. MORARD :

C'est pour rappeler la structure du programme. Nous avons souhaité qu'il y ait des objectifs. De la même manière que l'agence est évaluée sur la base d'un contrat d'objectifs, nous avons souhaité qu'il y ait des cibles. Ces cibles, évidemment, sont en deçà des ambitions que nous avons collectivement et que nous avons affichées dans le cadre du Sdage. Le Sdage, on y attache un

programme de mesures. Le chiffrage du Sdage, c'était à minima 3,5 Md€ il y a quelques années. Je peux vous dire que maintenant, sans problème, c'est au moins 4 Md€ sur la base du PDM.

Le programme d'intervention n'est pas le programme de mesures. Réafficher l'ensemble des mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs du Sdage, ce n'est pas l'ambition d'un programme d'intervention. Nous écrivons ce que nous sommes capables d'évaluer et de mesurer. Je reprends le terme « évaluer ». Ce n'est pas l'ambition d'un linéaire de haies d'évaluer la politique globale de haies. Nous pouvons tout à fait prendre le point. Je me retourne vers la présidente de la commission Evaluation. Juger de l'impact de la politique de l'agence, cela peut être un sujet. Là, nous sommes dans le cadre de l'évaluation. Encore une fois, les indicateurs de résultats que nous nous fixons pour regarder si notre programme a été conforme à son ambition initiale, c'est un petit peu différent de l'évaluation.

Puis sur la communication, je pense que nous sommes tout simplement sur des cercles concentriques. Bien évidemment, nous sommes tous conscients que nous ne parlons souvent qu'à nous-mêmes, que nous avons besoin d'élargir et que selon le public, nous n'aurons pas forcément la même communication. Là-dessus, je peux vous assurer que l'ensemble des agences se réunissent souvent pour éviter que le sujet « eau » soit capté par leurs collègues techniciens et techniciens. Il y a vraiment ce souci de porter cette appropriation des enjeux. Cela a été identifié comme un sujet majeur et prioritaire, non seulement par les agences mais aussi par la tutelle des agences.

M. DORON :

J'aurais un propos un peu plus global même si je souscris aux points d'alerte qui ont été posés par différentes interventions. J'aimerais revenir sur le contexte un peu plus global – cela a été rappelé à l'instant –, notamment sur la question des incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur la construction, l'équilibre financier, mais pas uniquement financier d'ailleurs, de ce 12^e programme et les moyens mobilisés qui ne sont pas uniquement des moyens financiers ; cela a été dit à un moment donné. C'est sur ce point en particulier que je souhaitais intervenir de manière un peu plus globale et transversale.

On a dit effectivement qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un accompagnement financier mais qu'il y avait à se mobiliser – cela a été rappelé d'ailleurs par le président du comité de bassin et je partage son propos – sur la question de la capacité à mobiliser les mesures réglementaires. Pourquoi dis-je cela ?

Tout à l'heure a été évoqué l'objectif A3 notamment sur les aspects « préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins ». J'ai plus de 35 ans de présidence de fédération départementale et plus de 25 ans de présence au comité de bassin. Je parle comme un « vieux con » aujourd'hui, qui se dit un peu usé de ces différents plans et de ces différentes stratégies sans que l'action régalienne, notamment la mobilisation des volets réglementaires, ne soit employée à bon escient et ne soit activée alors qu'elle aurait dû l'être depuis quelques décennies en arrière. Je ne vais pas refaire le débat. Sur ce point, quand on dit que les grandes orientations sont issues de différents plans et stratégies, laissez-moi rire ou plutôt pleurer.

Je vous avoue que sur la biodiversité, mais aussi sur la préservation des zones humides, quand nous voyons qu'on est encore en train de déstructurer le droit de l'environnement pour permettre la création de plans d'eau – c'était au mois de juillet dernier –, sans compter les revendications et les déclarations récentes de la nouvelle ministre de l'Agriculture, j'ai froid dans le dos. Je sais déjà que les moyens financiers de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, indépendamment de la solidarité urbain/rural, terre/mer ou amont/aval ne suffiront pas à panser les plaies profondes que nous subissons aujourd'hui, y compris dans l'incohérence des politiques publiques.

Je veux que l'on me parle de transition écologique, de préservation de la biodiversité, de préservation des ressources, notamment de la ressource en eau, et de préservation des écosystèmes mais quand certains s'emploient à déstructurer notre droit et le minimum – que nous ne sommes même pas capables de mettre en place d'ailleurs –, permettez-moi là aussi d'avoir des doutes.

Je veux insister là-dessus. Je me méfie des mesures qualifiées de territorialisées. Je pense que le pire des scénarios, c'est la territorialisation. Pourquoi ? Parce que nous allons nous retrouver là aussi dans un problème d'incohérence, sous le joug de pressions locales qui vont s'exercer au détriment d'une vision globale, transversale et d'une politique qui se veut efficiente à l'euro investi.

Pour avoir participé à la construction de différents programmes, les orientations qui sont prises et qui sont rappelées à chaque programme à moyens constants, voire à moyens réduits font qu'aujourd'hui, nous nous devons d'avoir une politique un peu plus globale et transversale qui s'inscrit dans des contrats qui engagent les territoires et pas simplement des mesures partielles et parcellaires.

Dans ce contexte, j'insiste sur l'aspect des mesures réglementaires. Je veux bien tous les plans, notamment quand on parle des poissons migrateurs. Aujourd'hui, sur certains ouvrages dits prioritaires, notamment les points noirs du bassin Loire-Bretagne, on en est encore à faire référence au Plagepomi. Excusez-moi mais le plan de gestion des poissons migrateurs est quinquennal. Nous en sommes déjà, depuis 1984, au cinquième ou sixième plan de gestion. C'est dire le peu d'avancées qu'il y a eu sur les ouvrages prioritaires, les points noirs, pour ne pas dire le blocage que nous avons pu rencontrer.

Je vais conclure sur une note un peu musicale mais qui pèse dans la construction de notre 12^e programme en utilisant la note Do, sans mauvais jeu de mots de ma part en référence à mon patronyme. Comme vous le savez, j'ai le dos rond. Pour autant, ce n'est pas pour cela que je vais courber l'échine. Je voudrais conclure par ce propos et en écho à l'intervention du président du comité de bassin, je pense qu'il ne faut pas se tromper de partition dans le cadre de l'élaboration du 12^e programme d'intervention et seulement reposer les objectifs, les enjeux et les moyens sur le seul dos de l'agence de l'eau, sans que le niveau réglementaire existant et déjà ancien ne soit activé pendant que d'autres s'emploient à l'affaiblir.

M. GANDRIEAU :

Heureusement que M. Morard a rétabli le fait que nous travaillons un programme. J'avais l'impression qu'on était en train de refaire un Sdage, voire quelque chose de plus grand, de revoir les textes qui ont été écrits et qui doivent s'appliquer. J'ai l'impression que nous ne faisons pas un programme.

Ensuite, certains parlent de globalité. C'est très bien de parler de choses qui dépassent notre niveau. Nous sommes tous d'accord pour améliorer la qualité de l'eau, pour améliorer la biodiversité, surtout dans cette enceinte. Mme la Préfète a d'ailleurs indiqué de manière très forte que c'est dans cette enceinte que nous travaillons le mieux.

J'étais resté sur un travail plus technique. Je regarde les textes d'assez près. Sur le Sdage, j'ai beaucoup participé. Nous nous apercevons que nous avons beaucoup d'orientations à mettre en place. Nous écrivons des choses fortes qui doivent s'appliquer sur le territoire. Nous mettons beaucoup de temps à les appliquer. Même chez moi, en tant que président de CLE, quelques années après l'élaboration du Sdage, nous n'avons pas encore commencé à l'appliquer parce que c'est difficile à expliquer. Puis, on va commencer un autre. Cela ne s'arrête pas. Les élus ne suivent plus.

Le problème porte peut-être sur la forme. Je l'avais fait remarquer dès le départ quand je suis arrivé en 2008. On écrit tellement de textes qui sont incompréhensibles par les gens. Nous avions demandé à simplifier, y compris le Sdage. Je vois la même chose sur le programme où c'est une lecture qui, sur certains chapitres, est quand même compliquée. Si je fais lire cela à quelques-uns de mes collègues élus, ils n'iront pas au bout de trois pages. C'est imbuvable.

Malgré tout, tout le monde demande une petite touche pour rajouter encore des précisions puisque ce n'est jamais assez précis. On oublie que dans le fond, c'est simplement pour financer des choses. Nous ne sommes pas en train de refaire les textes du Sdage. J'ai même entendu dire l'autre jour qu'on détricote le Sdage au bureau du comité de bassin. Je trouvais que sur certains points, on le tricotait en faisant des mailles encore plus fines pour atteindre les financements tels qu'on le souhaitait sur certains points.

Je suis un peu embêté. Sur les redevances, il me semble que nous avons mené un travail assez important. Il faut reconnaître que les industriels comme les agriculteurs ont fait des efforts importants alors qu'ils partaient d'un blocage fort. Nous avons réussi à obtenir une trajectoire qui n'est pas ridicule. On veut peut-être toujours plus mais dans un contexte où il va falloir certainement augmenter les impôts et trouver des sous pour boucher le déficit, je pense que ce que nous avons fait n'est pas mal. Maintenant, il faut qu'on nous le laisse pour que nous payions les actions sur l'eau et j'y tiens beaucoup. Il ne faut pas que cela s'en aille ailleurs mais c'est un autre sujet.

Toujours sur les redevances, j'ai fini par accepter le fait que la loi de finances avait modifié les planchers au niveau de l'eau potable en ZRE. On fait payer ceux qui pourraient sortir aujourd'hui de ZRE mais qui ne sortiront jamais. Puis, on va en faire rentrer d'autres. L'utilisateur paiera mais ce n'est pas bien grave. On lui expliquera un jour la raison.

Ensuite, quelque chose m'a gêné sur les nouvelles redevances pour consommation d'eau potable. Vous avez le détail dans l'annexe que nous voterons pour le 15. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi en 2025, nous sommes passés à 0,33, c'est-à-dire que nous avons monté de 10 % par rapport à avant. Après, on baisse de 11 % pour remonter de 2. J'aurais préféré qu'on ne bouge pas. Il faudra que l'on m'explique pourquoi on a fait cela, sachant que dans cette redevance, il y a des gens qui vont être impactés et qui ne l'étaient pas avant. Quand on va leur présenter la facture, ils iront voir l'élu local pour lui demander des explications. Néanmoins, j'accepte les redevances telles qu'elles sont et je l'ai dit l'autre jour.

Par contre, sur l'ensemble, vous avez bien expliqué, à force de questions, comment ce document est charpenté. Il est vrai que nous avons eu quelques difficultés l'autre jour avec le logiciel. Là maintenant, c'est un peu plus clair avec les enjeux et les stratégies. Il y a des principes. Je n'ai rien à dire là-dessus. Sur les stratégies d'intervention, il n'y a rien à dire non plus sur les titres. C'est une évidence qu'il faut aller là-dedans.

Ensuite, on rentre dans le détail puisque nous devons voter des fiches-actions bientôt. Les fiches-actions font référence aux objectifs où sont marqués beaucoup de détails. Certains en veulent plus. Moi, je trouve qu'il y en a trop, ce qui ne nous laisse aucune marge de manœuvre sur les fiches-actions. Je vais prendre l'exemple du point qui a fait que je n'ai pas voté l'autre jour. C'est l'objectif A1 (page 205 sur le document). Il est marqué sur une fiche-action : travaux de contournement pour l'ensemble des plans d'eau – j'ai vu que c'est financé au niveau prioritaire –, hors plan d'eau à usage d'irrigation. Je suis surpris.

Ensuite, je vais chercher dans la fameuse QUA 4. D'ailleurs, je vais chercher aussi dans le document, page 205, où il est marqué : « déconnexion des plans d'eau à usage agricole intégré dans un PTGE approuvé ». Je disais l'autre jour que je refusais ce point-là. J'estime que dans des endroits où il n'y a pas de PTGE, y compris sur des bassins en ZRE, mais où il y a déjà de l'organisation depuis plus de trente ans avec des syndicats qui portent ces sujets-là, ils n'ont pas besoin de faire du PTGE pour pouvoir déconnecter des plans d'eau, ce qui pour moi est une priorité. Pourquoi a-t-on voulu mettre les plans d'eau à usage d'irrigation à part ? Je propose que nous supprimions ce « hors plan d'eau à usage d'irrigation ». Cela nous laissera la possibilité de modifier dans les fiches-actions. Si ce n'est pas possible de l'enlever, je ne vois pas pourquoi les fiches-actions changeraient. Nous ne serions pas conformes à ce que nous venons de voter. Je ne servais plus à rien, donc je ne viendrai plus dans les commissions Programme.

On vote des lois qui sont bien. On fait des textes très importants. On écrit beaucoup de choses. Puis, quand il faut l'appliquer sur le terrain, on a mis tellement de contraintes que les règles ne s'appliquent plus. Je ne vais pas faire référence à l'actualité mais c'est ainsi que cela se passe aujourd'hui. Les règles existent mais on est incapable de les appliquer ou l'on met tellement de temps à les appliquer. Je suis déçu parce qu'au bout de 35 ans, je vois que sur mon bassin, la problématique majeure que ce sont les plans d'eau, qui entraînent un problème de biodiversité et de continuité écologique important, ne peuvent pas être aidés. Nous le ferons peut-être nous-mêmes. La Vendée a l'habitude de financer des choses elle-même avec une organisation spécifique. Néanmoins, je suis un peu déçu que l'on supprime ce point-là.

Ce ne sont que des détails. Je m'aperçois, à force d'avoir passé des années ici, que tout ce qu'on a pu écrire, on met un temps infini à l'appliquer sur le territoire parce qu'on demande beaucoup trop et de manière précise. Je ne suis pas d'accord avec les propos tout à l'heure indiquant que la territorialisation ne peut apporter d'amélioration. Quand on a la volonté de le faire sur le territoire, on le fait.

M. ALBERT :

Je voudrais intervenir sur ce point parce que nous en avons parlé tous les deux. Il y a deux orientations stratégiques. A un moment donné, on est sur un territoire où il y a une étude HMUC et un PTGE qui est en place, donc on étudie aussi la déconnexion de plans d'eau. Cependant, il y a aussi la continuité écologique que je prends également sous l'angle « eau potable ». Nous avons beaucoup de problèmes de phosphore sur des plans d'eau « eau potable », qu'ils soient agricoles,

de pêche, de loisirs ou autres. C'est pour cela qu'on a d'ailleurs arrêté la discussion sur les coûts A4. Il s'agit de voir comment nous pouvons amender cela dans les fiches-actions et trouver la solution.

Je n'ai pas vu que c'était marqué aux deux endroits. Je l'ai noté à un endroit mais sur l'autre, cela m'a échappé. J'avoue que c'est une problématique, y compris pour l'eau potable dans ces secteurs-là. Je demande aussi que l'on amende éventuellement cette partie, que l'on enlève « hors usage agricole » sur la partie « milieux aquatiques ».

C'est vraiment sur ce point que nous avons des soucis d'eau potable. Je prends l'exemple du lac du Cébron sur lequel j'ai des problèmes, notamment en eau potable. Nous avons régulièrement des réunions avec l'ARS, la préfecture et même la préfète des Deux-Sèvres sur le sujet pour identifier les actions à mettre en œuvre sur les plans d'eau. Là, il faut vraiment que nous agissions. En l'occurrence, il s'agirait d'agir sur les plans d'eau de loisirs mais pas sur ces plans d'eau là. Si nous attendons d'avoir la fin de l'étude HMUC et le PTGE, nous attendrons encore des années. Je crois que ce sera bénéfique pour tout le monde.

M. MORARD :

Je résume pour les collègues à distance. Il est proposé par M. Gandrieau, avec le soutien du président de la commission Programme, dans l'objectif A1 « restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau » (pages 204 et 205) d'amender la deuxième puce « travaux de contournement de plans d'eau » en biffant la parenthèse « hors plan d'eau à usage d'irrigation ».

M. Gandrieau faisait également référence à la déconnexion de plans d'eau mais dans le cadre de l'objectif C4. La question de déconnexion de plans d'eau dans le cadre d'un PTGE approuvé n'est pas concernée par la proposition.

Mme la Présidente :

L'idée est de renvoyer le détail à la fiche-action.

Mme HAAS :

J'aimerais avoir des éléments de compréhension concernant ce changement, à propos de cette puce « hors plans d'eau à usage d'irrigation ». Ce que je comprends, c'est que nous sommes en train de discuter du fait que nous avons de moins en moins de moyens pour arriver à un bon état écologique. Nous sommes bien conscients que vu ce qui s'est passé, finalement les usagers de l'eau potable restent, aux trois-quarts, ceux qui financent toutes ces actions pour le bon état écologique.

Là, de ce que je comprends, on est en train de dire que les travaux de contournement qui sont liés à un usage économique privé d'irrigation devront aussi être financés. J'aimerais que l'on m'explique. Là, je vois « travaux de contournement de plans d'eau ». Il n'est pas du tout dit « travaux pour fermer les milliers de plans d'eau qui sont en Sologne et qui ne servent absolument à rien ».

Je veux vraiment être sûre de bien comprendre de quoi il s'agit. Si c'est simplement pour mettre plus d'argent parce qu'il faut contourner des plans d'eau qui servent à l'irrigation, et donc qui sont pleins de pollutions et qui posent des problèmes, on pourrait peut-être se dire que c'est à la base des problèmes qu'il faut travailler et que l'argent des usagers, qui sont non économiques en grande majorité, pourrait passer à autre chose. C'était mon premier point.

Deuxième point, j'aimerais comprendre techniquement ce que sont les fuites de biomédias filtrants.

M. OBLED :

De ce que je comprends, c'est une question de grains. Le programme donne un certain grain et les fiches-actions les déclinent plus ou moins.

Sur les plans d'eau, je crois qu'il faut comprendre « les plans d'eau existants ». La question pourrait se poser au cas par cas, avec des critères qui seront définis dans la fiche-action d'aller plus ou moins loin. C'est une question de grain. Le conseil d'administration décide-t-il d'être plus précis dans le programme ou décide-t-il de définir les précisions dans les fiches-actions ? Je ne suis pas sûr que

cela change forcément grand-chose, sauf la perspective de modifier les fiches-actions le cas échéant.

M. MORARD :

J'étais allé vérifier. Dans les propos de M. Gandrieau, il y avait plusieurs sujets. Effectivement, on ne parle pas de la QA4 qui est un sujet qui va vraiment nous occuper encore sur le détail. Nous nous apercevons en plus qu'on en rajoute par rapport à la question du zonage. Il y aura un point « ZRE ». Nous sommes vraiment sur le sujet « continuité » dans le cadre des actions sur les milieux aquatiques. Nous sommes néanmoins bordés par un certain nombre de dispositions réglementaires. Nous ne pouvons pas les contourner.

M. ALBERT :

Je dirais à Mme Haas qu'un pisciculteur qui est sur le lit d'une rivière, dans ce cadre-là, va y avoir droit. A un moment donné, soit on enlève tout l'usage économique...

Mme HAAS :

Il va y avoir droit parce qu'en fait, il n'y a plus de poisson.

M. ALBERT :

Non, il va avoir droit au contournement et il va avoir droit aux subventions de l'agence. Si nous voulons vraiment de la continuité écologique, nous ne pouvons pas le faire sur quelques plans d'eau et ne pas le faire sur les autres. Cela n'aura pas d'impact non plus. Il faut vraiment avoir de l'impact global sur le secteur. Je prenais l'exemple du phosphore sur le Cébron. C'est vraiment le point noir de tout cela.

Mme HAAS :

Le principe, c'est bien pollueur-payeur. Cela doit être le premier principe qui nous tient, sinon je ne vois plus à quoi nous servirions ici.

M. GANDRIEAU :

L'idée – c'est marqué dans la QA4 –, c'est « déconnexion des plans d'eau à usage agricole intégrés dans un PTGE approuvé et avec des aides prioritaires », donc il peut être aidé. J'aurais peut-être été plus sévère sur la fameuse MAC en disant : il faut le faire d'une manière collective. Il ne faudrait pas que ce soit un individu qui demande de l'argent à l'agence de l'eau en disant : « Je connecte mon plan d'eau, puis j'ai de l'argent ». Non, il faut que ce soit vu dans un sous bassin de manière collective et que là, on ne fasse pas de distinction entre plans d'eau d'irrigation et plans d'eau à usage de pisciculture. Quand une collectivité porte cet ensemble, elle obtient des aides. On a toujours la possibilité de choisir à l'agence de l'eau. On peut donner ou pas. Si elle obtient des aides, elle fait un plan d'ensemble sur un sous bassin. Vous allez voir des améliorations sur ce sous-bassin parce que nous aurions pris l'ensemble.

Je ne comprends pas que l'on déconnecte en faisant un PTGE pour des usages agricoles, puis les autres, on les fait individuellement. C'est idiot. Je n'aurais fait qu'une fiche pour cela. Maintenant, j'ai vu que c'était marqué. Nous pouvons simplement mettre « contournement et déconnexion » sur la MAC, puis laisser la possibilité à la fiche-action de réajuster, avec comme condition de le faire collectivement. La stratégie ne nous empêche pas de le faire. Nous pouvons faire cette fiche-action. Puis sur l'autre, on laisse. On verra bien. Ceux qui feront un PTGE, ils le feront.

J'espère vivre encore six ans pour voir le résultat des 19 puces que nous avons mises sur la fiche QA4, qui sont une maille de plus pour ne pas faire de réserves de substitution. Nous ferons le bilan au bout des six ans. Vous verrez que les 19 puces que nous avons mises sur la QA4 feront que de toute façon, on ne pourra pas financer des réserves de substitution. Pour les plans d'eau, cela risque d'être la même chose, donc je suis un peu embêté parce que j'aimerais bien que nous réglions le problème des plans d'eau et de la continuité écologique.

Mme HAAS :

Par rapport à l'objectif A2 sur les milieux humides qui sont estimés à près de 7 % de la surface, je voulais rappeler que certains territoires sont très fournis en la matière et d'autres pas du tout. Dans mon bassin de vie, ce sont des dizaines d'hectares qui disparaissent chaque année sous la pression des activités. Je suis très satisfaite qu'un inventaire soit prévu. A un moment, il va falloir avoir autant la carotte que le bâton. En tout cas, cela me pose vraiment question parce que ces masses d'eau sont extrêmement importantes pour le carbone et pour la filtration. Aujourd'hui, en Centre-Val de Loire, elles disparaissent très rapidement. Je redis que nous ne sommes pas égaux. Je ne sais pas comment cela peut s'organiser pour qu'un travail plus fin soit fait au niveau des territoires qui en sont les principaux gardiens. Aujourd'hui, cela ne se passe pas du tout comme il faudrait.

Ensuite, par rapport à cette histoire de sensibilisation des parties prenantes, je me demande si l'on ne peut pas enlever les 1, 2, 3 et 4, se dire plutôt que nous avons différents types d'usagers à sensibiliser et que les usagers de l'eau potable ne soient pas en dernier. Je vous rappelle que sur les 13 millions d'habitants, nous avons eu 3.000 avis pour le dernier Sdage. Il y a une vraie nécessité à faire en sorte de sensibiliser tout le monde, à savoir les techniciens, les élus, les économiques et les non économiques, puis le grand public. Toutefois, je ne pense pas que ce soit nécessaire de mettre un ordre de priorité tel que c'est indiqué dans le texte.

Ensuite, je voulais reparler des problématiques d'eutrophisation sur le littoral. Je pense en effet que les objectifs du Sdage ne peuvent pas se retrouver dans ce document. Ce serait beaucoup trop lourd. J'entends bien tout ce qui a été exprimé sur la complexité, la bonne volonté des uns et des autres. Je m'étonne quand même que d'un côté, il y ait toujours la bonne volonté des agents locaux et qu'à côté, on est toujours à attendre l'Etat pour aider et faire en sorte que les choses soient cadrées. Il faut être clair. Oui, il faut la bonne volonté territoriale mais clairement, nous ne sommes pas toujours en capacité de faire en sorte que les bonnes volontés s'expriment pour le bien commun.

Cette histoire d'eutrophisation, comme l'histoire des déchets en mer puisque c'est lié, je veux bien que l'on m'explique ce que signifient « les fuites de biomédias filtrants ».

Puis, je me questionne sur le fait que l'on n'ait pas remis les 15 mg/l. Certes, il ne s'agit pas de fixer des objectifs que l'on reprend dans le programme. Cependant, par rapport aux 18 mg/l qui vont arriver de la DCE, à quelques dizaines de kilomètres de la côte, cela ne me paraît pas être du surplus d'information.

J'entends par les services qu'en l'absence d'objectif, on l'a enlevé. Si chaque fois qu'on n'a pas d'objectif – sachant que nous avons de moins en moins de moyens –, on enlève des informations qui peuvent sensibiliser et donner des plafonds en alertant qu'avec 15 mg/l à 30 km de la côte, on est mal, cela m'inquiète, d'autant plus qu'il y a une économie très forte pour les coquillages. Nous avons vu qu'il y avait beaucoup de maladies, un grand nombre de problématiques pour les coquillages en général. En plus, ces coquillages ont un rôle de filtration majeur.

Cette affaire n'est pas du pipi de chat. Je ne comprends pas pourquoi on se bloque là-dessus en disant que comme ce n'est pas dans les objectifs, on ne le met pas. Certes, tout ce que nous faisons sur le Sdage n'a pas à se retrouver dans le 12^e programme. Toutefois, si nous n'avons pas quelques références de ce Sdage et que nous sommes complètement déconnectés faute de moyens, le Sdage va finir par être une grande blague.

Mme la Présidente :

Sur l'évocation des parties prenantes qui doivent être sensibilisées, je ne pense pas que l'idée était de créer un ordre de priorité. Nous pouvons le présenter autrement.

M. MORARD :

Ce sont des actions différentes et complémentaires.

Mme PROCHASSON :

Cette question de la hiérarchie est issue des retours d'expérience du 11^e programme. C'est une proposition que les équipes ont faite à partir de ce qui a été observé au cours du 11^e et qui a été présenté à la commission Communication. Ainsi, la proposition que nous avons faite a été travaillée,

vue et discutée avec la commission Communication dans le cadre des travaux avec les commissions thématiques.

Il semblait important, quand nous l'avons travaillé avec la commission, d'identifier un ordre de priorité, non pas pour exclure ceux qui ne sont pas dans la priorité 1, mais plutôt de dire que quand on est dans un programme de sensibilisation territorial, il ne faut pas avoir qu'un volet sur les scolaires parce que ce ne sont pas les scolaires qui vont prendre les décisions pour engager des travaux et des projets ambitieux dans les territoires. En fait, c'était un vide qui avait été observé. Il faut une forme de sensibilisation pour toucher les élus et les techniciens qui vont engager les travaux et pour être certain d'avoir le soutien politique. C'est aussi un biais qui s'observe dans nos territoires : si les élus ne soutiennent pas les objectifs territoriaux, on n'avance pas comme il faut.

Ensuite, il s'agissait d'aller vers ceux qui sont concernés par les travaux pour s'assurer qu'ils les comprennent, pour que derrière il y ait une forme de pérennisation des travaux engagés après ce travail vers le grand public. Ce n'est pas en termes d'exclusion, c'est pour s'assurer qu'il y ait bien un enchaînement dans les programmes et que nous couvrons bien toutes ces voies.

M. OBLED :

En fait, il y a deux choses. Il s'agit d'identifier, dans le cadre de ces projets de territoires, la priorisation pour avoir un levier d'action de l'agence. Ensuite, il y a l'action plus globale de la mobilisation, de la sensibilisation sur l'ensemble de nos sujets. C'est quelque chose qui doit nous impliquer au niveau national. Nous en discutons avec les homologues et à l'échelle de l'ensemble du bassin. Je pense qu'il ne faut pas confondre les deux choses, à savoir les différentes cibles au niveau territorial en tant que leviers d'action, puis la transition à laquelle nous devons essayer de nous plier tous ensemble en termes d'actions pour mobiliser l'ensemble des acteurs. Là, il n'y a pas de hiérarchie entre les publics. C'est la manière dont je comprends le sujet avec trois jours d'ancienneté.

M. ROUSSET :

Un biomédia filtrant est un support en plastique utilisé dans les stations de traitement des eaux usées pour fixer les bactéries pour qu'elles dégradent plus facilement la matière organique. La difficulté est que parfois, en cas de problème ou de dysfonctionnement de la station, ces matières en plastique se retrouvent dans le milieu. Il y en a très peu sur notre bassin comparativement à d'autres systèmes de traitement dans d'autres bassins.

M. DEGUET :

J'ai l'impression d'avoir raté une commission Programme. Le président de la commission Programme fait une proposition ici. J'ai l'impression qu'il y a eu une commission Programme, qu'un certain nombre de gens se sont rencontrés sur la question et que je n'ai pas été invité. J'ai dit un certain nombre de choses qui sont des explications de vote. Je n'ai pas demandé que l'on recommence la discussion. La discussion devrait se faire dans les commissions appropriées pour avancer.

Là, on voit bien que dans la discussion, on trouverait des formulations qui seraient probablement plus intéressantes. Je suis d'accord avec M. Gandrieau sur le fait que l'on n'ait pas dit suffisamment le fait que cela doit être dans des projets collectifs. Pour l'irrigation, cela doit être mis dans des PTGE. C'est plutôt une bonne chose. Sur les autres, il n'y a pas tout le temps de projets collectifs. C'est peut-être un manque mais pour arriver à recorriger cela, il faudrait refaire une réunion. Nous n'allons pas la refaire là. Ce n'est pas possible.

On nous présente des modifications dites de détail. Or, ce ne sont pas des modifications de détail. Tout le monde s'en rend compte. Soit il y a une discussion et cela s'appelle une commission, soit nous votons les textes tels qu'ils sont arrivés. Nous ne pouvons pas arriver dans des situations où il y a des textes sur lesquels nous pouvons travailler et tout d'un coup, en trois minutes, il faut recommencer à se poser les questions. Ce n'est vraiment pas possible. Vous pouvez le modifier si vous le voulez mais franchement, cela me semble être un vrai problème de méthode.

M. ALBERT :

Il ne faut pas oublier que les fiches-actions qui n'ont pas encore été vues vont être discutées en commission Programme et vont être ensuite votées en conseil d'administration. Nous avons encore une autre étape. Si nous enlevons cette partie, cela veut dire que nous nous bloquons.

Mme la Présidente :

Cela contraint les fiches-actions. Il est demandé que l'objectif soit rédigé de manière suffisamment large pour que le débat puisse s'organiser en commission, comme vous le dites – en termes de méthode, vous avez raison – sans que le débat soit contraint par avance par un objectif stratégique qui serait trop précis.

M. ALBERT :

Effectivement, sur la sensibilisation, la numérotation n'est peut-être pas la meilleure idée à un moment donné. Ce type de détail peut parfois frustrer. Par contre, quand le 12^e programme sera voté et établi, il faut bien que les élus et les gens des territoires qui sont à la manœuvre aient tout de suite et directement l'information. Je pense que c'est plus le sens de cette indication par les services de l'agence en mettant les élus en priorité.

M. BRULE :

Je voulais intervenir par rapport à ces deux occurrences où l'on parle de plans d'eau à usage d'irrigation.

Concernant le contournement, les plans d'eau sont utilisés pour l'irrigation, donc il y a un prélèvement qui s'en va. Ainsi, ils ne peuvent pas être traités de la même manière que les autres plans d'eau que l'on essaye de contourner, c'est-à-dire ceux dont on essaye d'améliorer la continuité. Je ne sais pas si l'on peut imaginer des systèmes de contournement pour des plans d'eau d'irrigation mais en tout état de cause, l'alimentation de ces plans d'eau qui sont utilisés pour l'irrigation doit être pilotée. C'est l'objectif que nous recherchons. C'est en pilotant que l'on se rapproche de la déconnexion.

Je pense qu'il est difficile de supprimer complètement la parenthèse parce que cela laisse penser que quand on traite la continuité écologique, on traite de la même manière les plans d'eau d'irrigation et les autres, ce qui n'est pas le cas. L'objectif n'est pas tout à fait le même. Nous ne pouvons pas nous contenter de faire du contournement quand il y a un plan d'eau pour l'irrigation. L'exclusion est peut-être un peu forte hors plan d'eau mais je trouve que l'esprit est valable.

Ensuite, concernant le lien avec le PTGE, la déconnexion est un petit peu une action sans regret. Cela peut peut-être s'assouplir dans la fiche-action. Si nous avons un programme un peu cohérent pour des actions sans regret, nous pouvons peut-être avoir une vision un peu plus extensible de la notion de PTGE pour ces actions sans regret, ce qui est complètement différent quand on est en train de créer des retenues de substitution où là, il est absolument indispensable qu'il y ait des PTGE.

Je pense qu'en termes de rédaction, si nous nous comprenons bien là-dessus, le contournement est un sujet qui ne se traite pas de la même manière si nous sommes amenés à le traiter entre plans d'eau d'irrigation et les autres plans d'eau et que la déconnexion, en tant que mesure sans regret, il faut que nous soyons d'accord que l'on peut la faire dans des conditions un peu plus souples. Nous devons pouvoir corriger cela dans les fiches-actions.

Mme la Présidente :

Ne suffirait-il pas de dire qu'au fond, la question des plans d'eau fera l'objet de fiches-actions spécifiques selon qu'ils ont une vocation d'irrigation ou pas ?

M. DORON :

Je vais rester sur cet objectif A1. Puis, j'évoquerai succinctement l'objectif A2 tel que cela a été évoqué par notre collègue à l'instant. Je ne vais pas revenir sur les problèmes de méthode. J'avais le sentiment, en écoutant les propositions de modification rédactionnelle de certains de nos collègues, que l'on refaisait le débat. Je ne vais donc pas m'appesantir mais je vais plutôt aller sur

le fond, ce qui me paraît important, notamment pour ce qui intéresse les notions de contournement, de déconnexion et de rétablissement de la continuité écologique.

Je rappelle que dans certains cas, il y a bon nombre de plans d'eau qui sont sous la contrainte d'obligations réglementaires dans ce domaine. Ce n'est peut-être pas simple, je veux bien l'entendre. Pour autant, le volet réglementaire devrait être activé. La question du financement public doit être posée. La pertinence d'un financement public pour remplir une obligation réglementaire m'interpelle, notamment sur la continuité écologique. La déconnexion est un autre sujet.

Par ailleurs, cela vient intercéder ou interférer avec un débat que nous avons actuellement dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux. C'est assez ubuesque, déroutant et incongru quand on écoute le débat ici, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un état des lieux. Là, nous sommes vent debout, je vous le dis franchement. C'est non négociable en ce qui nous concerne. Que l'on veuille supprimer de l'état des lieux les volumes de prélèvement liés à l'évaporation des plans d'eau, on est en train de franchir la ligne rouge. Cela paraît complètement incongru par rapport à l'objectif de restaurer et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques. J'avoue franchement que je m'y perds. Je ne comprends plus la partition qui est proposée.

Enfin, je vais revenir sur la disposition A2. On a parlé des inventaires des zones humides. Je rappelle que nous nous retrouvons confrontés, dans ce domaine, à la contestation qui est ouverte aujourd'hui au titre des BCAE qui visent à réduire à peu de chagrin les zones humides qui seraient visées par les BCAE dans ce domaine. C'est limité aux zones humides sous label Ramsar. Cela veut dire que tous les inventaires financés par l'agence de l'eau dans le cadre des contrats territoriaux, dans le cadre de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, dans le cadre des commissions locales de l'eau ou des schémas d'aménagement de gestion des eaux seraient à jeter au motif qu'ils seraient considérés comme pas pertinents. J'avoue franchement que là, à un moment donné, il va falloir siffler la fin de la récréation.

M. ALBERT :

Je vais faire le dos rond. Si nous voulons nous en tenir aux obligations réglementaires, je pense que dans les fiches que nous avons mises en matière de contournement, nous n'allons pas mettre beaucoup d'argent. Il y a à peu près 80 à 90 % qui ne sont pas réglementaires aujourd'hui, dont un grand nombre de plans d'eau de loisirs, de pêche et autres, qui sont plus nombreux que les plans d'eau à usage agricole. A un moment donné, nous ne ferons plus rien. Si l'Etat doit enlever tous les plans d'eau qui sont non réglementaires, il a du travail sur la planche. Je ne suis pas sûr qu'il ait assez de personnel et de juridictions pour le faire.

Je pense qu'il faut donner la possibilité de dialogue entre nous sur les fiches-actions, à la commission Programme et ensuite au conseil d'administration. J'entends ce qui a été dit par la Dreal mais à un moment donné, il faut donner cette possibilité, que nous puissions au moins en discuter. C'est pour cela que nous proposons d'enlever cette partie « à usage non agricole ». Puis, nous prendrons le temps d'en discuter sur la fiche-action.

M. NOYAU :

Sur l'arrachage des haies, je ne sais pas d'où cela vient. Maintenant, les haies sont sanctuarisées. Elles sont dans la PAC et sont photographiées régulièrement. Quand il y a un arrachage, il y a une pénalité. En tout cas, mes haies sont sanctuarisées et sont dans la PAC. On n'a pas le droit d'y toucher. C'est la règle.

Un plan de gestion, c'est compliqué. Avec 7 € l'hectare, c'est hyper compliqué. Même nous qui avons beaucoup planté, nous n'arrivons pas y accéder. C'est un plan de gestion qui est assez important.

Concernant la territorialisation, je suis d'accord avec M. Doron mais peut-être pas pour les mêmes raisons. Effectivement, c'est bien que le territoire puisse s'adapter à un cadre mais il faut quand même que l'Etat soit assez strict.

En matière de financement, effectivement, la RPD n'a pas augmenté mais nous contribuons de plus en plus. Vous savez bien que cela a été rectifié de 6 M€, donc nous contribuons quand même plus.

Puis, personne n'a parlé de la taxe énergie. Nous avons été oubliés dans la répartition de la taxe énergie. Cela pénalise énormément l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il faut le signaler. Il y avait

aussi ce problème de financement dans ce cadre-là. Même si nous étions plus avantagés avant, là nous sommes très désavantagés.

Pourquoi vais-je m'abstenir ? D'abord, par rapport au zonage, nous avons un problème de budget. Il faut réserver les AAC aux territoires les plus impactés. Pour nous, c'est trop strict de réserver entre autres les mesures agroenvironnementales sur ces zones-là. Tout à l'heure, les zones humides ont été évoquées. Il y a des zones humides aussi sur d'autres secteurs qui ne sont pas sur des AAC. Nous souhaiterions que ce soit plus ouvert. Effectivement, il y a des problèmes de financement. Vu que potentiellement on contribue moins, on doit avoir moins mais c'est pour tout le monde.

Mme SCHAEPELYNCK :

Je vais essayer d'être très factuelle. Sur la question quantitative, aujourd'hui, une trentaine d'études HMUC ont été lancées sur tous les territoires. Certains volumes ont été approuvés. Les programmes d'action vont être mis en place. Cela va tourner autour de déplacement de forage, de déconnexion de plan d'eau, de mise en place de gestion collective, de conseil, etc. C'est à construire dans les territoires.

Aujourd'hui, à travers ce qui nous est proposé dans cette stratégie, on restreint les interventions aux territoires en PTGE approuvé. Cela pose question parce qu'aujourd'hui, sur le bassin, nous avons 14 projets de PTGE, dont un qui est approuvé et les autres qui sont en construction.

Nous mettons en place des études. On se dit que l'on va mettre en place des actions. Nous n'avons pas les moyens de ces actions parce que réglementairement, au regard de ce qui nous est proposé, nous ne pouvons pas les mettre en place. Qu'allons-nous faire ?

Lors de la dernière commission Programme, je suis intervenue sur ce sujet. Dans le 12^e programme, combien allons-nous avoir de PTGE approuvés ? Peut-être un, peut-être deux... Pour certains, les discussions avancent. Que peut-on trouver comme formulation pour permettre aux territoires de mettre en place des actions ? Nous ne pouvons pas faire de la planification sans avoir quelque chose de concret derrière. Ce n'est pas possible. Je ne vois pas comment. Nous allons parler, nous allons nous réunir, nous allons nous mettre autour de la table... mais nous n'avons rien à proposer.

C'est quand même une question de fond : PTGE approuvé ou en cours d'élaboration ? Il y a quelque chose à construire autour de cela. Je vous donne des choses concrètes, ce que nous vivons. Si nous n'arrivons pas à sortir de cela, nous allons parler certes mais nous allons crispier les discussions dans les territoires.

En plus, l'accompagnement qui nous est proposé aujourd'hui porte uniquement sur la gestion collective des OUGC. Nous avons, sur le bassin, 14 ou 15 territoires qui réfléchissent sur la gestion mandataire. Nous avons abordé la question en commission Programme. C'est aussi un sujet. La gestion mandataire correspond à la mise en place de gestions collectives sur des territoires plus petits. Là aussi, il y a une réflexion à porter. Nous ne retrouvons pas cela dans ce texte de stratégie d'intervention. Là, ce sont deux questions de fond. Nous n'en avons pas parlé depuis le début de la matinée. Nous posons cette question. Il faut que ce soit posé clairement dans cette stratégie d'intervention.

M. MORARD :

Sur les derniers points, je pense qu'il y a une discussion. Plusieurs questions sont posées sur les fiches QUA 4. Je ne suis pas sûr que nous soyons dans ce cadre.

La question maintenant, c'est : s'autorise-t-on ou pas à modifier le document tel qu'il est là ? Une proposition a été faite précédemment. Nous ne sommes pas là pour dire ce qu'il faut faire ou pas. Je rappelle que c'est le fruit d'une élaboration longue et patiente de différentes commissions (commission Littoral, commission Communication, commission Milieux naturels, commission Programme). L'ensemble de cette comitologie a été sollicité pour élaborer ces rédactions. Nous pouvons certainement encore simplifier. Nous avons réalisé pas mal de travail pour rendre cela le moins lourd possible, peut-être pas assez digeste pour M. Gandrieau mais quand même...

Une proposition avait été faite. Les services s'interrogent et ont bien compris la finalité. Nous pourrions modifier en dehors de cette modification sur l'A1. Nous sommes quand même dans un objectif de continuité écologique. Il faut le rappeler. Les fiches qu'il y a derrière, ce n'est pas QUA 4, c'est MAC. Il faut plutôt travailler à permettre l'élargissement sur C4, donc sur le quantitatif au point

ZRE. Si la déconnexion de plan d'eau à usage agricole intégré est exclusivement conditionnée dans un PTGE approuvé, de fait, on est plus que limitatif.

La mention ZRE pourrait y figurer également. En modifiant l'ordre des paragraphes, nous aurions « ou ZRE » dans cet objectif C4. C'est juste en écoutant. Nous sommes là pour essayer de trouver des rédactions. Je fais cette proposition qui permettrait de répondre aux interrogations, voire aux inquiétudes.

Mme la Présidente :

Je reviens sur les propos de Mme Schaepelynck. Sauf erreur de ma part, il n'y a que les retenues de substitution qui sont conditionnées à un PTGE approuvé. Finissons-en avec ce point. Donnons la parole à Mme Rousset. Puis, passons au vote.

M. DEGUET :

Je peux vous sortir dix nouvelles propositions. Nous sommes en train de refaire un travail de commission. Ce n'est pas possible.

Mme la Présidente :

Nous ne faisons pas un travail de commission, nous faisons une amélioration textuelle pour permettre le débat en commission sur les fiches-actions.

M. DEGUET :

Rendez-vous compte que nous avons commencé par essayer de faire une modification sur la fiche A1. Nous sommes déjà rendus à la fiche QUA 4. Les fiches vont être réécrites. Il n'y a plus de débat à ce moment-là. En plus, on est en train de poser la question de la relation qu'il y a entre les orientations et les fiches-actions. Nous travaillons de cette façon-là depuis le début. S'il y a un problème sur cette articulation, il faut le poser au moment de l'écriture. Nous ne pouvons pas recommencer maintenant à nous reposer la question de l'articulation. Ce n'est pas possible.

Mme ROUSSET :

Je voulais un peu positiver l'affaire. Globalement, je suis pour que nous puissions retravailler de façon un peu large sur le sujet des fiches.

J'aimerais rappeler que nous sommes là pour encourager, pour être agiles et même pour être opportunistes sur les territoires. Mme Haas parlait de pollueur-payeur. En utilisant cette terminologie, elle était tout à fait contre le fait d'accompagner ces gens. J'aimerais rappeler que s'ils sont pollueurs-payeurs, cela veut dire que normalement, ils paient.

Là, l'idée, c'est d'aider à faire et c'est de faire faire. C'est d'être incitatif et même d'avoir une agence de l'eau qui soit accompagnateur positif. J'imagine que toute notre action sur ces programmes, c'est d'être positif et d'accompagner. Nous sommes là pour servir de levier et pour donner envie. C'est à tout le monde. Evidemment, ce n'est pas limité ou limitatif.

Nous voyons bien que nous avons un mal fou à arriver aux objectifs du Sdage. Ce n'est pas facile de motiver les gens mais quand nous y arrivons, c'est absolument génial. Il faut donc que nous soyons au rendez-vous pour les encourager. Vraiment, c'est un encouragement à être vertueux selon moi.

Pour revenir sur la question des fiches, je ne serais peut-être pas que sur le C4. Nous ne pouvons pas enfermer tous les sujets dans la notion de PTGE. Nous n'aurons pas beaucoup de PTGE. Encore une fois, je soutiens le besoin d'une mosaïque de solutions sur les territoires pour que nous soyons résilients. C'est tout de suite. Il ne s'agit pas d'attendre que nous soyons écrasés par le changement climatique ou des solutions réglementaires un peu limitatives.

Il faut donc que nous arrivions à donner envie, envie de répondre aux objectifs et aux problématiques d'usages locaux d'accès à l'eau, sur la quantité et sur la qualité parce que cela va ensemble. Par rapport à la protection de la biodiversité et la continuité, il faut également arriver à donner envie. Je

pense que c'est localement que nous pouvons le voir. Ce n'est pas qu'un PTGE qui peut donner envie localement. Cela ne donne même pas plutôt envie.

A mon avis, un zonage ZRE et des mesures, cela ne suffit pas. Il faut aussi penser aux AAC et têtes de bassin versant.

Pour finir, sur mon territoire, sur mon Sage par exemple, nous sommes en train de faire la HMUC. Nous avons envie d'être assez ambitieux pour avoir déjà, dans le cadre de la conclusion de la HMUC, des éléments pour répondre et nous organiser et pas forcément faire un PTGE. Tout ne tourne pas autour du PTGE. Il faut vraiment que nous arrivions à donner envie. Je serais favorable à la proposition de M. Albert d'élargir le sujet pour que nous puissions travailler au moment des fiches.

Mme la Présidente :

Nous allons maintenant passer aux propositions et au vote, si vous le voulez bien. Nous avons compris la position des uns et des autres.

M. MORARD :

Je vais essayer de résumer, sous le contrôle du président de la commission Programme. Nous avons une proposition de texte. Nous pouvons décider de ne pas y toucher comme certains l'ont suggéré ou demandé.

La deuxième proposition a été de permettre d'avoir une discussion ouverte sur les fiches-actions et d'amender le texte. Cela dit, il y a deux approches. Comme le rappellent les services, nous sommes, dans le cadre de l'A1, dans une discussion qui vise la continuité écologique. Nous avons voté, en commission Programme, les fiches-actions qui déclinent ces objectifs. Il nous reste un grand débat sur la QUA 4 qui a été reportée et sur laquelle nous devons encore discuter en commission Programme avant le prochain conseil d'administration.

A ce stade, il y a plusieurs approches possibles et je vais essayer d'être le plus simple possible. La première, qui avait été proposée par M. Albert, était de rayer et de biffer cette parenthèse à la page 204 « hors plan d'eau à usage d'irrigation », donc la dernière ligne. La question, c'est que nous sommes dans un cadre qui permet d'ouvrir. Néanmoins, il peut y avoir des interrogations – cela a été soulevé – vis-à-vis de l'objectif qui est rappelé, à savoir la fonctionnalité des cours d'eau et la continuité écologique. Il faut rappeler que nous sommes bien dans cette finalité.

La deuxième question qui a été abordée et pointée par M. Gandrieau, toujours sur cette thématique « plan d'eau », c'est d'élargir le PTGE approuvé. Néanmoins, c'est un élargissement qui n'est pas généralisé. C'est « ou ZRE ». Ce sont les deux propositions. M. Albert va compléter.

M. ALBERT :

De fait, nous avons arrêté la discussion sur la QUA 4. A un moment donné, nous nous étions demandé comment nous pouvions arriver à trouver un consensus sur ces déconnexions de plan d'eau. Je ne vois pas comment nous pouvions le faire sur la partie QUA 4. C'est pour cela que j'ai proposé de le faire sur cette partie « continuité écologique » qui peut aussi être abordée par l'aspect « eau potable ».

Maintenant, il faut que nous ayons la possibilité de discuter à la commission Programme de ces enjeux. C'est à la commission Programme de juger si c'est plus sur la partie QUA 4 ou sur la partie « continuité écologique », mais qu'on laisse la possibilité de le faire, de pouvoir discuter. C'est pour cela que nous n'avons pas encore travaillé la QUA 4. Nous avons buté sur ce sujet. Je souhaite que l'on mette cette ouverture pour pouvoir en discuter.

M. DEGUET :

J'ai compris qu'il nous est proposé de voter sur un autre texte que celui qui a été envoyé à tout le monde.

M. MORARD :

Nous votons avec ces micro-amendements qui ne sont peut-être pas jugés comme tels.

M. COMBEMOREL :

C'est un problème de méthode. Je ne suis pas d'accord avec M. Deguet sur le fait de dire que parce que nous avons approuvé des documents en commission Programme, nous ne touchons plus à rien en conseil d'administration. Je rappelle que les commissions, telles qu'elles fonctionnent dans notre noble institution, sont open-bar. Nous veillons à ce qu'il y ait un équilibre des collègues et des usagers. Le lieu où il y a vraiment un collège électoral propre à approuver des documents, c'est ici et en comité de bassin. Il n'est pas interdit de faire des retouches ici. Il y a des choses que l'on peut ne pas voir et sur lesquels on intervient entretemps. On peut renvoyer en discussion en commission. Ce n'est pas interdit de retoucher des documents en conseil d'administration.

M. MORARD :

Je récapitule pour la bonne clarté du vote. Page 204, dans la partie « restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau », nous biffons « hors plan d'eau à usage d'irrigation ». C'est la dernière phrase de ce paragraphe.

Page 205, dans la deuxième puce, nous biffons exactement la même mention « hors plan d'eau à usage d'irrigation ».

Troisième modification, dans la page 219 ou page 31 selon l'autre numérotation, dans l'objectif C4, la troisième puce « déconnexion de plans d'eau à usage agricole intégrés dans un PTGE approuvé », il est ajouté « ou ZRE ». Puis, nous allons intervertir deux paragraphes pour que ce soit lisible.

M. BRULE :

La suppression de la parenthèse que vous proposez ne veut pas dire que nous allons traiter tous les plans d'eau de la même manière en termes de contournement. Il ne s'agit pas de procéder de la même façon sur un plan d'eau où il y a une exportation d'eau et les autres plans d'eau.

M. ALBERT :

C'est justement pour permettre d'en discuter au moment d'aborder la fiche-action et de voir sous quel angle nous abordons le sujet. Je propose par ailleurs que la numérotation soit enlevée. C'est un détail.

M. MORARD :

Mme Rousset propose d'indiquer également AAC (aire d'alimentation de captage). Cela élargit encore. Je rapporte ses propos. Je traduis néanmoins un doute sur la nécessité d'élargir au-delà de ce qui a été proposé.

J'espère que tout le monde a bien compris. A deux reprises, nous enlevons la parenthèse concernant l'usage d'irrigation concernant la déconnexion des plans d'eau pour l'objectif A1. Puis, troisième modification dans le texte, nous ajoutons « ou ZRE », toujours pour la déconnexion de plans d'eau dans l'objectif C4, troisième puce. C'est sur cette base du texte modifié à la marge que le vote est proposé.

M. DEGUET :

Cela signifie qu'il y a des amendements qui, comme ils sont intégrés par le rapporteur, ne sont pas mis au vote et que l'on met directement au vote toute la délibération. Cela ne me pose pas de problème de procéder ainsi. Toutefois, nous ne voterons pas de la même façon. Ce n'est pas un problème.

M. MORARD :

M. DEGUET a raison. Nous pouvons faire un vote en deux temps, d'abord un vote pour les ajouts. Nous travaillons comme en commission. Au même titre que dans les commissions, nous allons voter les ajouts. Le vote est ouvert. C'est un vote à main levée sur ces trois amendements. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- *Vote des trois amendements.*
- **Adopté à la majorité (24 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention).**

M. MORARD :

Les amendements sont intégrés après ce vote favorable. Maintenant, nous votons la délibération page 268, c'est-à-dire le texte du programme, intégrant ces trois amendements. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Programme d'intervention pluriannuel.*
- **Adoptée à la majorité (22 voix pour, 9 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-93 du 26 septembre 2024.

M. MORARD :

Le programme sera soumis au vote du comité de bassin dans cette version.

Maintenant, nous avons le deuxième vote, avec la délibération page 269 et son annexe (pages 270 et suivantes). Qui vote contre ce projet de délibération sur les redevances ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

- *Redevances.*
- **Adoptée à la majorité (23 voix pour, 8 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-94 du 26 septembre 2024.

M. ALBERT :

La dernière délibération, c'est pour la conformité au comité de bassin du 15 octobre. Cela a été voté à l'unanimité. J'imagine que tout le monde est d'accord pour redébattre au comité de bassin. Je pense que nous aurons d'autres conversations.

M. MORARD :

Elle se trouve à la page 294. C'est pour soumettre cela au vote pour avis conforme du comité de bassin, s'agissant d'une pure formalité. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- *Saisine du comité de bassin pour avis conforme.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-95 du 26 septembre 2024.

M. ALBERT :

Mme Doret nous présente la maquette financière.

Mme DORET :

C'est juste pour vous donner quelques masses financières. Ce sont les éléments que vous avez dans le dossier et qui constituent le volet financier. Je vais passer directement sur quelques chiffres.

La dotation par domaine représentera, sur la durée du programme, 2,430 Md€. Vous avez la répartition selon les domaines. Le domaine 0 représente toutes les dépenses de fonctionnement de personnel ou d'investissement. Puis, vous avez la répartition sur les domaines 1, 2 et 3 qui concernent plutôt les interventions. Vous voyez qu'au fil des programmes, le domaine 3 progresse.

Vous avez également la répartition de la maquette par année. Vous voyez que sur les trois premières années du programme, les dotations progressent peu. Il faut que vous sachiez que sur ces trois premières années, nous payons en moyenne 80 % des engagements qui sont antérieurs au 12^e programme, donc qui portent plutôt sur le 11^e programme.

Si nous rajoutons les autres dépenses, notamment ce qui est hors domaines et qui concernent également la contribution aux opérateurs, nous atteignons 2,830 Md€ sur ce 12^e programme.

Enfin, nous avons une comparaison sur la dynamique qui n'est pas du prévisionnel pour le 11^e programme puisqu'il se termine. Avec la prochaine commission des aides, nous atteindrons 100 % des engagements en subvention sur les domaines 1, 2 et 3, donc sur la durée du programme. Vous voyez une très forte dynamique sur la fin de programme, avec en 2024 435 M€ qui devraient être engagés.

Nous passerons, à la première année du 12^e programme, à 315 M€. Je vous indiquais qu'il va falloir pouvoir payer les engagements très dynamiques du 11^e programme, ce qui explique que les dotations seront, de 120 M€, inférieures à celles de la fin du 12^e programme. Malgré tout, il y a une progression au cours du 12^e programme de l'ordre de 10 % par rapport au 11^e programme d'intervention.

Mme ROUSSET :

Je voulais une explication sur l'augmentation de 10 %. Est-ce que c'est la dynamique du programme ou est-ce que nous pouvons associer cela à des problématiques d'inflation sur le BTP ?

Mme DORET :

Les 10 %, c'est la progression des dotations entre le 11^e et le 12^e programme et qui est liée à la dynamique des recettes.

Mme ROUSSET :

Certes mais en somme de travaux, est-ce que c'est aussi lié à la problématique de l'inflation ?

Mme la Présidente :

Non, ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au dernier point si vous le voulez bien.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Point « divers » de l'ordre du jour

M. MORARD :

Comme chaque année et maintenant dans un format unifié, nous proposons les principaux chiffres de ce rapport social unique qui est présenté dans le cadre de nos instances de dialogue avec les représentants du personnel. L'ensemble de ce rapport vous est donné, ce qui vous permet d'avoir une vision sur les principaux chiffres au sein de l'établissement, voir un petit peu comment l'ensemble des collaborateurs évoluent tant en matière de catégorie qu'en nombre. Je vous rappelle qu'en 2024,

nous avons une autorisation d'augmenter le nombre d'ETP dans le cadre du plan Eau. Ainsi, un certain nombre de recrutements ont été faits pour équiper les délégations. Il s'agissait d'avoir un chargé d'intervention supplémentaire dans le cadre de programmes additionnels. Cela n'empêche pas que la charge de travail a été importante.

L'objectif, chaque fois, est de bien utiliser ces enveloppes qui nous sont allouées et de saturer la consommation des ETP. C'est un peu la même logique que pour notre programme. Nous sommes évalués sur deux critères : les ETP qui correspondent au nombre de personnes en poste et les ETPT qui sont la même chose en mois mais qui sont évalués sur l'ensemble de l'année. Il peut y avoir une différence entre les deux. Nous avons aussi des CDD qui sont utilisés et qui permettent d'utiliser ces ETPT.

Les indicateurs clés vous sont présentés. Sur la diapositive, vous avez les chiffres de 2023. Les chiffres 2024 ne sont pas encore consolidés. C'est le rapport qui a été discuté cette année.

L'effectif réel permanent compte 283 personnes. Je rappelle qu'il y a eu une baisse pendant plusieurs années. Depuis deux ans, nous avons stabilisé le nombre d'emplois grâce aux décisions gouvernementales et avec un +10 par rapport à 2022. C'est lié notamment aux décisions du plan Eau.

Nous avons un effectif non permanent de 12 CDD, ce qui représente un total de 21 ETPT à peu près.

L'âge moyen augmente. Cela fait écho à certaines inquiétudes que M. Marquès, le représentant du personnel, ne manquera pas d'exprimer ensuite. Le souci n'est pas de dire que les personnes de 50 ans sont moins efficaces. Cependant, nous avons aussi besoin de renouveler le staff au sein de l'agence.

L'ancienneté moyenne est de 18 ans, avec des mouvements qui augmentent. Nous avons eu plus de mouvements cette année, ce qui nous a amenés à renforcer notre cellule de recrutement et à augmenter un petit peu les moyens qui étaient dédiés à ce recrutement.

La diapositive suivante nous montre les principaux chiffres. Nous avons des dépenses qui ont augmenté. Je rappelle qu'en 2023, nous étions sous le coup d'une augmentation du point d'indice. Il y a ce que nous appelons le glissement qui est lié au fait que par le jeu du vieillissement de la population et de la progression dans certains grades, nous allons avoir des dépenses qui augmentent très naturellement. Puis, l'augmentation du point d'indice a joué sur cette augmentation des dépenses salariales.

Nous avons une politique sociale qui, dans le cadre de la formation, a augmenté. 23 % du personnel font du temps partiel. Le nombre de jours d'arrêt maladie, en moyenne, est de 10 jours calendaires. C'est quelque chose d'assez important. Cela a été plus haut. Il y a des années qui ont dépassé cette moyenne. C'est un des principaux indicateurs qui sont discutés régulièrement dans notre formation spécialisée.

Nous avons une baisse des accidents de travail. Cependant, nous en avons un peu plus cette année, donc c'est très variable, sachant que les accidents de trajet – par exemple quelqu'un qui chute en vélo en venant au travail – sont des accidents de travail.

En 2023, nous avons eu à discuter de différents protocoles, dont le protocole RPS, et de l'aménagement d'un certain nombre de dispositions liées à notre règlement intérieur. Nous avons eu 27 réunions avec les instances du personnel. Vous voyez qu'il n'y a pas qu'avec nos instances du comité de bassin et du CA que nous avons des réunions mais aussi en interne.

C'est l'essentiel des principaux chiffres. Nous avons fait une sélection mais vous trouverez l'intégralité de ce rapport social unique, avec les évolutions sur les dernières années, qui vous est présentée dans les dernières pages de votre tome du CA d'aujourd'hui.

M. MARQUES :

Sur ce sujet, je voulais souligner quelques points, à savoir :

- la satisfaction de ne plus avoir une érosion de nos effectifs comme cela a été le cas depuis de trop nombreuses années ;
- l'inégalité de genre qui persiste à l'agence de l'eau comme malheureusement dans l'ensemble de la société française ; nous le voyons sur les temps partiels et les grades ;

- le problème du quasi-statut des agences de l'eau qui nous contraint en termes de mobilité, ce qui explique aussi l'ancienneté et la pyramide des âges ; nous en avons discuté avec M. le Directeur général ce matin, donc nous espérons que cela va enfin avancer au niveau des six agences.

Puis, je vais reboucler – cela permettra de clore la séance avec ce que Mme la Préfète a dénoncé en début de séance – avec les attaques verbales ou physiques envers les locaux ou les agents de l'agence de l'eau. Nous avons eu à en subir en janvier de cette année et en août de l'année dernière par des acteurs différents. M. le Directeur général vient de l'OFB, donc c'est un sujet qu'il connaît bien. J'espère que nous n'aurons plus à subir des pressions physiques et des dégradations de matériels par différents acteurs qui pourraient avoir des revendications.

M. MORARD :

Effectivement, la parité était un des sujets sur lesquels Martin Gutton a tenu à réellement centrer une action dans le cadre des recrutements. Je vous rappelle que nous avons la parité au niveau des directeurs généraux des agences. Ici, vous avez un binôme masculin. Cependant, avec trois directrices et trois directeurs dans le nouveau collectif des directeurs d'agence, c'est ainsi aussi qu'il faut l'évaluer.

Au comité de direction, je constate cette année que Séverine Dumand, notre nouvelle secrétaire générale, est arrivée début juin. Céline Demesy, notre nouvelle directrice des redevances, est arrivée fin août. Sandrine Clément, notre future nouvelle directrice de l'évaluation et de la planification, arrive début octobre. Par conséquent, je pense que la parité va s'inverser. Il va falloir que vous interveniez de manière différente, M. Marquès, dans une prochaine séance.

Mme la Présidente :

Ce conseil d'administration est terminé. Merci pour la richesse des échanges. Je ne doute pas que ce sera encore mieux pour le comité de bassin du 15 octobre. A bientôt.

La séance est levée à 13H25.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 26 septembre 2024

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite
<i>Excusée</i>	A	Mme AUBERGER Eliane		
	A	Mme BERNARD Lydie		
	A	M. BRIDET Jean-François		
<i>En présentiel</i>	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. FISSE Eric Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
	A	M. COMBEMOREL Jean-Paul		
<i>Visio</i>	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. FAURIEL Olivier	SIGNÉ	
	A	M. FISSE Eric		
<i>Visio</i>	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
<i>En présentiel</i>	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François M. SOULABAILLE Yann
<i>En présentiel</i>	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme LAMOUR Marguerite		
	A	Mme LAVAURE Anouk		
	A	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
Excusé	A	M. SOULABAILLE Yann		
Visio	P	M. VALLEE Mickaël	SIGNÉ	
Visio	A	M. VAN DE MAELE Philippe R. par M. PELTIER Michel	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	29

Quorum = 18

Présents (hors représentations et pouvoirs) : 20

Représentés : 3

Pouvoirs donnés : 6

Absents : 15

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ
	A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme RIVOISY-MAELASSAF Agnès	SIGNÉ

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. WALCH Laurent	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. SALAUN Eric	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
	P	M. BESSEY Cyril	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. CHATELAIN Jean-Baptiste	

		NOM	EMARGEMENT
			SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. DUGRAIN Bertrand	SIGNÉ
	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
	P	M. LE QUILLEC Régis	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
	P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ